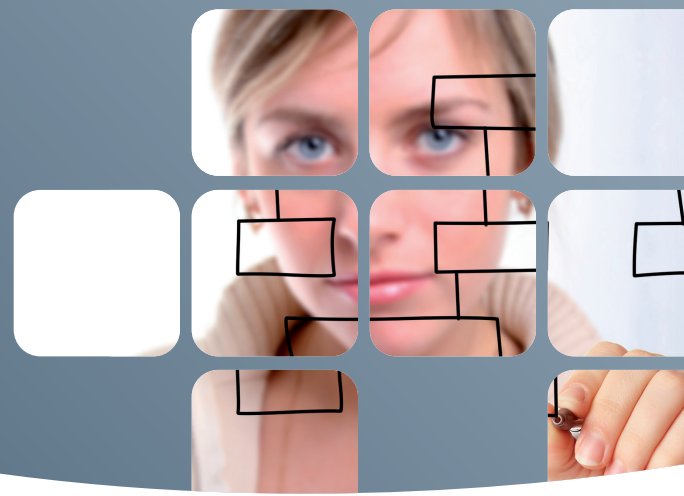




DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



SODIFRANCE
CONSEIL, TECHNOLOGIES & SERVICES IT

Document de Référence 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010 en application des articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce dépôt porte le numéro D.10-373. Le présent document de référence intègre par référence les documents de référence enregistrés sous le n° D.09-355 (exercice 2008) et D.08-361 (exercice 2007).

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sur demande :

- au siège social de la société : SODIFRANCE - PA La Bretèche - CS 26804 - 35768 Saint-Grégoire Cedex
 - sur le site web : www.sodifrance.com
 - par e-mail : investors@sodifrance.com
 - sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

SOMMAIRE

1. Métiers et solutions	5
2. Structure du groupe	16
3. Comptes consolidés	25
4. Comptes sociaux	50
5. Résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2009	68
6. Renseignements concernant la société et son capital	72
7. Organes d'administration, de direction et de surveillance	78
8. Responsables du document de référence et du contrôle de comptes	82
9. Attestation	84
Tableau de concordance	85

HISTORIQUE

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT

SODIFRANCE, Société de Service et d'Ingénierie Informatique, a été créée en 1986 à Rennes par Francis Mazin. Positionnée à sa création sur le métier de l'externalisation pour la monétique et le traitement de chèque pour le secteur bancaire, SODIFRANCE enrichit rapidement son offre de services informatiques.

En 1992, SODIFRANCE crée une nouvelle activité qui prendra une place majeure dans son développement : la transformation automatisée des systèmes d'information. Grâce à d'importants investissements en Recherche et Développement, SODIFRANCE développe des solutions outillées pour moderniser les systèmes d'information dans une approche automatisée et industrialisée. Cette offre très innovante devient un des principaux fers de lance de SODIFRANCE et rencontre un succès croissant auprès des grands comptes.

Dotée d'un périmètre technologique important et d'une présence géographique significative, SODIFRANCE réalise son introduction en Bourse en avril 1999.

A la disparition de son Président fondateur en octobre 1999, son fils, Franck Mazin, Administrateur de SODIFRANCE depuis 1993, est nommé Président du Directoire.

2001 : RECENTRAGE SUR LES ACTIVITÉS À PLUS FORTE VALEUR AJOUTÉE

A partir de 2001, SODIFRANCE engage une stratégie de recentrage sur ses activités de services informatiques, en particulier son expertise en transformation de systèmes d'information. Désormais positionnée sur son cœur de métier, le service informatique à valeur ajoutée, SODIFRANCE se structure pour mettre en œuvre un projet de développement ambitieux combinant une offre de services informatiques de proximité et un savoir-faire différenciant en transformation automatisée des systèmes d'information.

2005 : NOUVELLE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Depuis 2005, SODIFRANCE déploie son projet de développement conjugué :

Consolidation de l'organisation pour accroître la performance de l'entreprise

- Organisation en Business Units pour une plus grande efficacité ;
- Renforcement commercial sur ses secteurs cibles grands comptes Banque, Assurance, Retraite et Services Publics ;
- Création en 2009 du SODIFRANCE Delivery Center pour améliorer la réalisation et du suivi des grands projets ;
- Obtention en 2009 de l'évaluation Qualité CMMI niveau 2 sur un périmètre important d'offres du Groupe ;
- Renforcement du positionnement en Modernisation des patrimoines applicatifs

Chaque année, SODIFRANCE investit fortement en R&D pour améliorer ses offres. Les avancées technologiques sont significatives : amélioration technique des offres de migration, modernisation d'architecture, automatisation des process, extension des technologies traitées, nouvelles offres telles que

l'urbanisation et la « servicisation » pour répondre au besoin d'ouverture des SI de ses clients. SODIFRANCE devient le N°1 français sur le marché du « LEGACY MODERNISATION ».

En novembre 2009, SODIFRANCE acquiert TSI (Transformation des Systèmes d'Information), pôle d'activité de BT Global Services spécialisé dans la migration de données des systèmes d'information, et renforce ainsi son leadership sur ce marché. TSI prend le nom de DATALLIANCE.

Développement des offres de services informatiques de proximité

A travers ses 12 implantations, SODIFRANCE propose des services de proximité à ses clients. C'est pourquoi, SODIFRANCE développe en permanence ses compétences et offres de services : important vivier de compétences grands systèmes (mainframe) et nouvelles technologies (J2EE, .NET...), expertise autour du développement applicatif, savoir-faire en intégration de solutions (Décisionnel, Portails...), et pôle dynamique en gestion des infrastructures.

En 2007, SODIFRANCE acquiert ONEXT, société spécialisée dans la réalisation de portails web (internet, intranet, extranet) basés sur des technologies de gestion de contenu CMS Open Source.

En 2009, avec de solides compétences en nouvelles technologies, SODIFRANCE crée ANTEO-Consulting pour se positionner sur le Conseil en architecture et Méthode.

Enfin, sur le plan géographique, l'acquisition de TSI fin 2009 basé à Paris, Lyon/Grenoble et Aix-en-Provence, constitue également un potentiel d'accélération du développement de SODIFRANCE sur les régions Rhône-Alpes et PACA.

Forte présence auprès de la clientèle Banque, Assurance et Protection Sociale

SODIFRANCE réalise près de 70% de son chiffre d'affaires dans le secteur Banque, Assurance et Protection Sociale. Ses solutions automatisées de modernisation des systèmes d'information sont en effet particulièrement adaptées aux entreprises de ces secteurs.

En 2007, souhaitant renforcer sa présence sur Paris et auprès de sa cible de clientèle, SODIFRANCE acquiert la société de services API-GROUP, exclusivement basée à Paris et fortement ancrée dans ce secteur. La complémentarité des deux sociétés donne lieu à la naissance d'un pôle significatif à Paris, dans le domaine Banque-Finance. Depuis cette date, SODIFRANCE figure dans le TOP 10 des fournisseurs informatiques du secteur de l'Assurance (source : Pierre Audoin Consultants).

Malgré une belle dynamique de croissance, SODIFRANCE est confronté en 2009 à un contexte marqué par la crise économique ; le secteur informatique enregistre une décroissance de -3 à -10%. SODIFRANCE réalise un chiffre d'affaires de 63,1 M€, en baisse de -6,8% par rapport à 2008 (- 3,3% seulement en France).

Le résultat opérationnel courant ressort à 4,12% du chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe est de 1,1 M€.

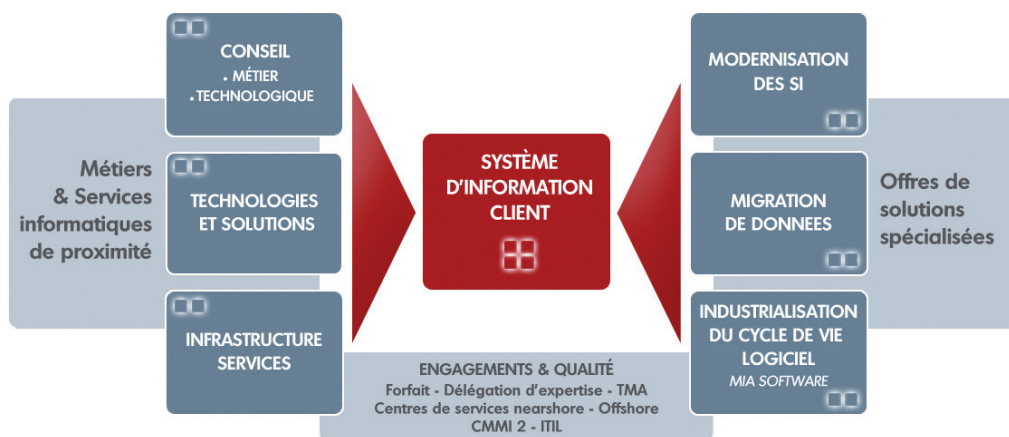
1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.1. UN POSITIONNEMENT DE SSII SPÉCIALISÉE

Depuis sa création en 1986, SODIFRANCE accompagne ses clients dans la conception, la maîtrise et l'évolution de leurs systèmes d'information.

SODIFRANCE apporte à ses clients l'avantage d'un double positionnement :

- Une offre de services informatiques de proximité via son implantation, qui se décline au travers des métiers du conseil, de l'intégration de solutions, la délégation d'expertise, les services d'infrastructures et la formation d'une part,
- Des offres de solutions spécialisées pour automatiser la transformation des systèmes d'information, d'autre part.



Ce positionnement permet de fournir une réponse à forte valeur ajoutée et adaptée aux besoins de ses clients en recherche croissante d'agilité et d'ouverture de leur système d'information tout en visant en permanence rationalisation, baisse des coûts et des délais.

Les grands projets de transformation sont tirés par des besoins vitaux pour la vie économique des entreprises : multiplication des exigences réglementaires, fusions, acquisitions et restructurations, rationalisation liée au besoin de baisse des coûts du système d'information, stratégie de conquête ou de fidélisation de clientèle, ...

L'avance technologique de SODIFRANCE dans le domaine de l'automatisation lui permet de réaliser les grands projets de transformation de ses clients en proximité de leurs implantations, indispensable compte tenu de la nature stratégique de ces projets.

SODIFRANCE est reconnu pour son expertise technologique et apprécié pour ses valeurs d'entreprises basées, entre autre, sur le respect des engagements et l'innovation au service de la performance des systèmes d'information de ses clients.

L'équilibre entre son offre de services informatiques et sa spécialisation technologique constitue un élément fondamental du business model de SODIFRANCE.

UNE CLIENTÈLE DE GRANDS COMPTES

Apportant à la fois expertise, proximité et innovation à valeur ajoutée, SODIFRANCE entretient avec ses clients une relation de qualité et de confiance qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, dans les 10 premiers clients du Groupe en 2009, figurent 8 clients présents dans le TOP 2008 et 5 du TOP 2005.

RÉFÉRENCES SODIFRANCE

ASSURANCE & PROTECTION SOCIALE :

AG2R LA MONDIALE, AGF, AGIRC ARRCO, ALCIRE, ARAMICE, AREAS ASSURANCES, AREAS DOMMAGES, ARPEGE, A3M, AXA, CABINET BESSE, CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE, CHOREGIE, CIMUT, CNASEA, CNIÉG (EX-IEG PENSIONS), CNP-ASSURANCES, CREDIT MUTUEL, ENIM (ETAB NAT INVALIDES MARINE), FORTIS, GENERALI, GIE SESAM VITALE, GMF, GROUPAMA, GROUPE HARMONIE, GROUPE MORNAY, INDEPENDENT INSURANCE, INFORMATIQUE CDC, INTER MUTUELLE ASSISTANCE GIE, INTER MUTUELLES HABITAT, KILN PLC (UK), MAAF, MACIF, MAIF, MALAKOFF MÉDÉRIC, MGEN, MMA, MNAM, MSA, REUNICA, SOCIÉTÉ GENERALE, STE YVELIN, VERLINGUE...

BANQUE & FINANCE :

AMEN BANK, BNP-PARIBAS, BPCE, CETELEM, CREDIT AGRICOLE, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE, CREDIT LOGEMENT, CREDIT MUTUEL, DIAC, EUROP ASSISTANCE HOLDING, GE MONEY BANK, GE CAPITAL BANK, HSBC, ING, NATIXIS, PARTECIS, PERSONAL FINANCE TECHNOLOGY, PORTZAMPARC, PROFILEASE, SOCIÉTÉ GENERALE...

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES & SERVICES PUBLICS

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT, ANGERS LOIRE ATLANTIQUE METROPOLE, ANPE, BREST METROPOLE OCEANE, CANTON DE GENEVE (Suisse), CELAR, CERTIRA, COMMUNAUTES DE COMMUNES, CONSEIL GENERAUX, CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE, DCNS, DGA ECS, DNSCE TOULOUSE, EDF, EDUCATION NATIONALE, EPSHOM, INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION, LA POSTE, LES DOUANES, MINDEF/DIRISI, PÔLE EMPLOI BRETAGNE, RECTORATS, SDIS DES COTES D'ARMOR, VILLES DE RENNES, SAINT MALO, LAVAL, MONTAIGU, SAINT NAZAIRE, NANTES ...

SECTEUR TERTIAIRE

ADECCO, ADP-GSI, ADEFIH, AGEFOS, AIR FRANCE, AMADEUS HOSPITALITY, APEX, APPLE, ARCAL, ARTIC, ARTIS, AUDENCIA, AUTOROUTE ET TUNNEL DU MONT BLANC, BERGERAT MONNOYEUR, BRITAIR, BRITTANY FERIES, BUREAU VERITAS, CANAL +, CASINO, CEDRE, CEGEDIM, CELESIO, CENTRES HOSPITALIERS, CETREL (Luxembourg), CHAMBRES D'AGRICULTURE, CLUB MEDITERRANEE, CNRS, COFRAMI, EDIRADIO, ERAM, EUROPCAR, FNAC, FRANCETELECOM, GENAVIR, GROUPE ATLANTIC, IFREMER, INNELEC MULTIMEDIA, INRA, IGR, LECLERC, LES OPTICIENS MUTUALISTES, LOGITRADE, LORANS, MAISONS DU MONDE, MANPOWER, MATRA-MS, MIPIH, MR BRICOLAGE, NCR France, NEXITY, PAGES JAUNES, RESPEL, SAGESS, SERESTEL, SICA ST POL, SNCF, SOCODEI CENTRACO, STACI, SUN MICROSYSTEMS, SYNDICAT INTERHOSPITALIER, SYSTEME U, TERMINAUX DE NORMANDIE, THALES, TREPIA, UNION INVIVO, UNIVERSITES, VEOLIA ENVIRONNEMENT...

INDUSTRIE

ALUMINIUM RENNAIS, ANNE FONTAINE, ARKEMA France, ARMOR INOX, ASICA, AUTOLIV, BONGRAIN, CHARIER SA, CHEREAU JEAN SAS, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHES MONTS, GROUPE CECAB, HUTCHINSON, IMMOBAT, JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES, LACTALIS, LE TELEGRAMME, LEGRIS SA, NEOLAIT SAS, OUEST France, PANAGET, PROVIMI France, PSA, RENAULT, ROVAL, SANOFI, SARIA INDUSTRIES, SEQUANS COMMUNICATIONS, SOPEDI, TECHNIP France, THALES, TRICOTS ST JAMES, VEZO, VM MATERIAUX, YVES ROCHER...

1.2. CONSEIL, SERVICE ET INGÉNIERIE INFORMATIQUE

1.2.1 CONSEIL

■ Conseil IT

ANTEO-Consulting est le pôle Conseil en Architecture et Méthode de SODIFRANCE. Il définit et propose les solutions les plus adaptées aux besoins et à la stratégie de ses clients autour de 5 pôles :

- Pilotage des projets
- Capture des besoins fonctionnels
- Architecture technique J2EE / .Net
- Industrialisation & Approche Model Driven
- Accompagnement / Formation.

■ Conseil métier Banque, Assurance et Protection Sociale

L'expérience acquise lors des projets d'ingénierie et une présence historique sur les métiers de la Banque, l'Assurance et la Protection Sociale permettent à SODIFRANCE de déployer des offres d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage opérationnelle adaptées aux différentes étapes du cycle de vie des projets.

A la frontière entre les métiers et les Systèmes d'Information, l'offre de SODIFRANCE couvre les cinq axes suivants :

- Audit de l'Existant, Cadrage et Etude de Faisabilité,
- Pilotage et coordination,
- Expression de Besoins, rédaction de Cahier des Charges,
- Conduite de projet, Assurance qualité,
- Planification, homologation, tests, qualification et recette.

1.2.2. TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS

■ Délégation d'expertise :

SODIFRANCE réalise de nombreux projets de maintenance, d'évolution ou de développement d'applications apportant à ses clients de solides compétences, tant sur les nouvelles technologies (JAVA, .NET...) que sur les technologies mainframe (COBOL...). Cette double compétence, avec une expertise reconnue pour les environnements mainframe, est un atout pour les clients grands comptes de SODIFRANCE.

■ Solutions de développement :

SODIFRANCE met en œuvre des solutions de développement réputées pour leur performance et leur efficacité. Le savoir-faire de SODIFRANCE réside dans sa capacité à assembler les différentes briques technologiques pour construire la solution la plus adaptée au contexte et au besoin de ses clients. Le choix des solutions répond à des critères technologiques mais également à des enjeux de productivité et de qualité. Elles se déclinent autour de trois volets :

- Méthodologie
- Industrialisation et automatisation
- Environnement de développement

■ EAI et BPM

SODIFRANCE dispose d'un Centre de Compétences dans le domaine des architectures orientées services (SOA) et des processus métier (BPM) autour des solutions de son partenaire TIBCO Software.

■ Gestion de contenu et portails : ONEXT

ONEXT, filiale de SODIFRANCE, conçoit et développe des sites, des portails et des applications Web à partir de logiciels de gestion de contenu et de portails libres en Open Source. Ses compétences couvrent :

- les portails Internet, Intranet et Extranet (TYPO3, Liferay, SPIP, Drupal, Joomla...)
- le travail collaboratif (Alfresco, eGroupware, Zimbra...)
- la Gestion Electronique de Documents (GED) autour des solutions Alfresco, Knowledge Tree, Maarch...
- le commerce électronique (TYPO3, osCommerce...)
- Les moteurs de recherche (mnogosearch, Lucene, Exalead)

ONEXT compte à ce jour plus de 120 réalisations, en particulier auprès du secteur public.

■ Business Intelligence :

SODIFRANCE met en œuvre, via ses consultants BI, une expertise technique et fonctionnelle autour de l'offre SAP-Business Objects. Ce savoir-faire s'appuie sur un partenariat étroit avec l'éditeur tant en intégration qu'en formation.

■ Solutions Ressources Humaines :

SODIFRANCE propose des compétences expérimentées autour des principaux logiciels de GRH du marché (HR Access, Zadig, GXP...) qui permettent à nos clients d'adapter leur solution aux évolutions sociales et de les maintenir dans les meilleures conditions opérationnelles.

1.2.3. GESTION DES INFRASTRUCTURES

Les activités de gestion des infrastructures connaissent un développement régulier lié au besoin permanent des entreprises de disposer d'infrastructures opérationnelles et performantes au service de leurs activités.

SODIFRANCE propose une offre complète - audit, virtualisation, sécurité, supervision et infogérance - mise en œuvre par des experts certifiés et basée sur les standards ITIL. Ces offres s'appuient sur des partenariats à la pointe de la technologie auprès des grands éditeurs et constructeurs du marché (MICROSOFT, CITRIX, ORACLE, VMWARE, SUN...).

1.2.4. PRESTATIONS ET ENGAGEMENTS

Selon les projets et les souhaits de ses clients, SODIFRANCE propose un dispositif adapté :

- Délégation d'expertise de proximité en Assistance Technique depuis ses 12 sites
- Projets au forfait (24% du chiffre d'affaires 2009)
- Tierce Maintenance Applicative
- Centres de Services industrialisés en nearshore (Orléans, Niort, Rennes, Nantes, Brest, Toulouse)
- Offshore à travers son implantation en Tunisie.

1.2.5. DÉMARCHE QUALITÉ CMMI

Évalué CMMI® de niveau 2, SODIFRANCE place la qualité au cœur de son organisation, comme un facteur de progrès et un atout déterminant pour ses clients. Les activités de SODIFRANCE évaluées CMMI 2 sont les suivantes :

- La Migration d'Architecture
- Les projets de développement en Nouvelles Technologies
- La Tierce Maintenance Applicative
- Le Centre de Services de Niort.

1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.3. SOLUTIONS DE MODERNISATION AUTOMATISÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les solutions de transformation des systèmes d'information développées par SODIFRANCE constituent un savoir-faire unique en Europe et capitalisent une expertise technologique issue de 15 années de travaux de son centre de recherche et développement.

Cette expertise se traduit par des offres de solutions pour automatiser la transformation ou le développement des systèmes d'information. Cette approche permet, entre autre, la migration vers des systèmes plus pérennes, le changement de technologies obsolètes, la migration de données, l'ouverture des systèmes d'information, l'évolution vers des architectures plus modernes et répondant mieux aux besoins des entreprises en termes de coût et d'agilité, en particulier les SOA (Architectures Orientées Services).

De nombreux grands comptes font appel à SODIFRANCE pour transformer leur système d'information. Combinée à son organisation en Centres de Services et à des processus industrialisés, cette offre automatisée est une réponse particulièrement attractive face aux enjeux des Directions des Systèmes d'Information.

1.3.1. L'OFFRE DE MODERNISATION DES PATRIMOINES APPLICATIFS LA PLUS COMPLÈTE EN EUROPE

Avec une forte avance technologique et une expérience issue de plus de 100 projets, SODIFRANCE dispose de l'offre la plus complète et la plus éprouvée du marché européen.

L'offre de SODIFRANCE se caractérise par :

- Un champ d'application très développé, depuis la cartographie de patrimoines, la migration... jusqu'à la transformation d'architectures ;
- Un atelier logiciel complet d'automatisation, développé par son propre centre de R&D et couvrant l'analyse, la conversion, la gestion des processus, la génération et les tests ;
- Transformation de technologies multiples et complexes : par leur ouverture, les solutions SODIFRANCE s'adaptent rapidement à toute technologie à prendre en compte.
- Industrialisation de toutes les étapes des projets : la méthodologie est basée sur l'industrialisation des tâches et processus, pilotée par un de ses logiciels.

1.3.2. LA MIGRATION DE DONNÉES

SODIFRANCE a complété en 2009 son offre de migration avec la solution la plus réputée sur le marché de la migration de données : TRANSMIG.

Issue de plusieurs années de développement et mise en œuvre sur de nombreux projets, TRANSMIG permet la migration des données fonctionnelles, quel que soit leur format, vers de nouveaux modèles de données.

Avec une démarche fortement automatisée, TRANSMIG couvre tout le cycle de vie des projets de migration de données, depuis le lancement jusqu'à la bascule, et apporte les avantages suivants :

- Performance de la chaîne de migration
- Qualité des données migrées
- ROI sécurisé (continuité de service)
- Maîtrise des coûts et des délais

1.3.3. L'INDUSTRIALISATION DU CYCLE DE VIE DES APPLICATIONS

Mia-Software, filiale éditeur de logiciels de SODIFRANCE, distribue plusieurs logiciels d'industrialisation du cycle de vie utilisés par SODIFRANCE dans le cadre de ses projets :

- Mia-Studio automatise le développement et le refactoring des applications (.NET, J2EE...) en respectant les standards de l'OMG (MDA : Model Driven Architecture, UML);
- Mia-Insight est une suite logicielle de cartographie et d'analyse de patrimoines applicatifs quelles que soient leur volumétrie et leur hétérogénéité (mainframe, client/serveur, NTIC)

En conjuguant ses suites Mia-Studio et Mia-Insight, Mia-Software propose à ses clients une approche globale pour maîtriser l'ensemble des applications, existantes ou nouvelles, et gérer l'intégralité de leur cycle de vie.

Les logiciels Model-Driven de Mia-Software se caractérisent par une forte avance technologique et une réponse très adaptée au besoin de réduction des coûts informatiques des entreprises. Indépendants des univers technologiques et utilisables dans tous les environnements, ils apportent aux entreprises une plus grande évolutivité et une maintenance facilitée de leurs développements.

Près de 100 clients dans le monde utilisent aujourd'hui les solutions Mia-Software.



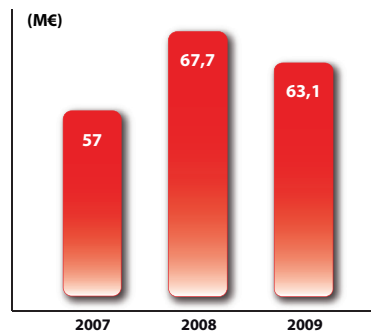
1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.4. CHIFFRES-CLÉS

1.4.1. ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

EN M€	2007		2008		2009	
	CA total	% CA total	CA total	% CA total	CA total	% CA total
CA FRANCE	52,9	92,8%	63,1	93,2%	61	96,7%
CA EUROPE	4,1	7,2%	4,6	6,8%	2,1	3,3%
CA TOTAL	57,0	100%	67,7	100%	63,1	100%
VARIATION		18,8%				-6,8%

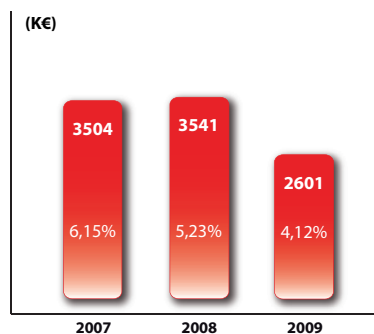
Évolution du chiffre d'affaires



1.4.2. ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

EN K€	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires consolidé	56 952	67 670	63 080
Résultat opérationnel courant	3 504	3 541	2 601
Taux de résultat opérationnel	6,15%	5,23%	4,12%
Résultat opérationnel	3 148	2 533	1 676
Résultat net part du groupe	2 017	1 598	1 119
Capitaux propres	12 428	13 711	15 422
Trésorerie nette	4 278	3 452	5 844

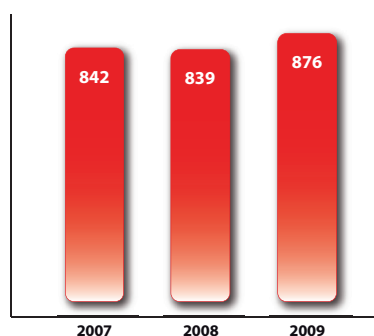
Évolution du résultat opérationnel courant



1.4.3. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

EFFECTIFS	2007	2008	2009
Paris - IDF Centre	315	302	302
Régions	506	513	538
International	21	24	36
TOTAL	842	839	876

Évolution des effectifs

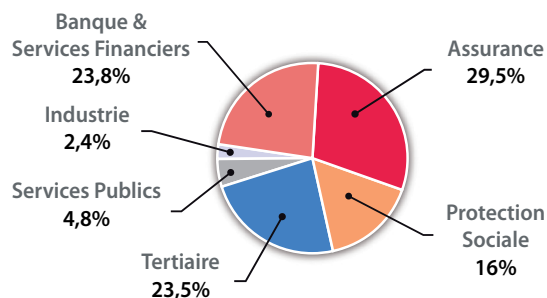


1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.4.4. RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR CLIENTS

SECTEUR	2007		2008		2009	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Industrie	1,2	2,2%	1,7	2,6%	1,5	2,4%
Banque	14,5	25,3%	16,6	24,5%	15,1	23,8%
Assurance et protection sociale	24,6	43,2%	30,5	45,1%	28,7	45,5%
Services publics	5,4	9,5%	4,3	6,4%	3	4,8%
Secteur tertiaire	11,3	19,8%	14,6	21,4%	14,8	23,5%
TOTAL	57	100%	67,7	100%	63,1	100%

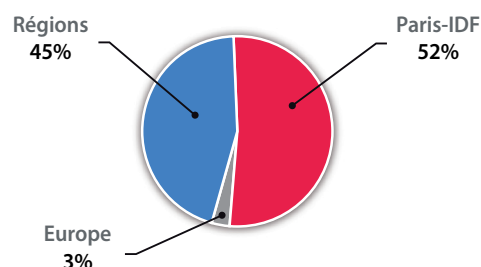
Répartition du CA 2009 par secteur économique



1.4.5. RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION

SECTEUR	2007		2008		2009	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Paris-IDF Centre	21,5	37,8%	31,0	45,8%	32,6	51,7%
Régions	31,4	55,0%	32,1	47,4%	28,4	45,0%
Belgique	4,1	7,2%	4,6	6,8%	2,1	3,3%
TOTAL	57	100%	67,7	100%	63,1	100%

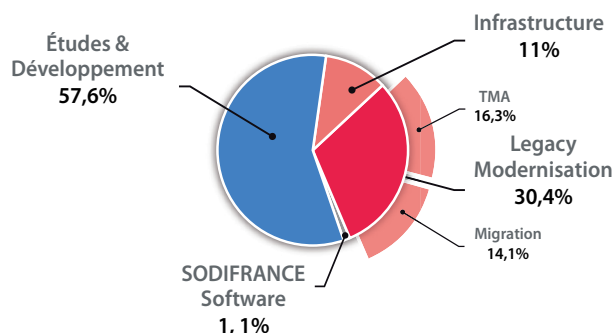
Répartition du CA 2009 par zone géographique



1.4.6. RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR OFFRE DE SERVICE

En M€	2007		2008		2009	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Etudes & Développement	34,5	60,6%	43,1	63,7%	36,3	57,6%
Infrastructure	7,8	13,7%	8,6	12,7%	6,9	11,0%
Legacy Modernisation - TMA	8,2	14,4%	8,3	12,2%	10,3	16,3%
Legacy Modernisation - Migration	5,5	9,7%	6,7	9,9%	8,9	14,1%
Edition de logiciels	0,9	1,6%	1,0	1,5%	0,7	1,1%
TOTAL	57	100%	67,7	100%	63,1	100%

Répartition du CA 2009 par Offre SODIFRANCE



1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.5. BOURSE ET ACTIONNARIAT

1.5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

MARCHÉ DE COTATION	EURONEXT Paris (C)
CODE ISIN	FR0000072563
CODE MNÉMONIQUE	SOA
CLASSIFICATION FTSEE	972
CAPITAL SOCIAL	5 000 000 Euros
NOMBRE DE TITRES	3 207 426
DATE D'INTRODUCTION	16 Avril 1999
COURS D'INTRODUCTION	13,2 Euros



Les actions de la société SODIFRANCE ne font pas l'objet de cotation sur une autre place. Elles se négocient à l'unité. SODIFRANCE est la seule société cotée du Groupe.

1.5.2. ÉVOLUTION DU COURS

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (cloture)	Nombre de titres échangés
JANV. 2009	3.790	13 janv.	3.570	05 janv.	3.620	3.612	3.611	36311
FÉVR. 2009	4.100	04 févr.	4.000	04 févr.	4.000	4.001	4.001	1 104 845
MARS 2009	5.250	25 mars	3.550	19 mars	4.000	4.073	4.056	136 581
AVR. 2009	4.000	01 avr.	3.600	01 avr.	4.000	3.979	3.999	39 799
MAI 2009	5.000	15 mai	3.220	13 mai	4.380	3.959	4.059	6 496
JUIN 2009	4.400	01 juin	4.000	04 juin	4.000	4.130	4.130	575
JUIL. 2009	4.000	01 juil.	3.600	09 juil.	3.830	3.834	3.818	6 483
AOÛT.2009	4.100	31 août	3.810	05 août	4.100	3.890	3.907	3 175
SEPT. 2009	4.950	15 sept.	4.040	02 sept.	4.360	4.428	4.421	12 182
OCT. 2009	5.000	15 oct.	4.350	02 oct.	4.360	4.557	4.540	8 155
NOV. 2009	4.500	24 nov.	3.940	02 nov.	4.010	4.104	4.171	1 735
DÉC. 2009	4.500	11 déc.	3.770	11 déc.	4.480	4.108	4.221	8 957

Source Euronext

1.5.3. INFORMATIONS ACTIONNAIRES

L'information actionnaires est disponible auprès de SODIFRANCE :

- Siège social : 02 99 23 46 00
- Site internet : www.sodifrance.com
- E-mail : investors@sodifrance.com

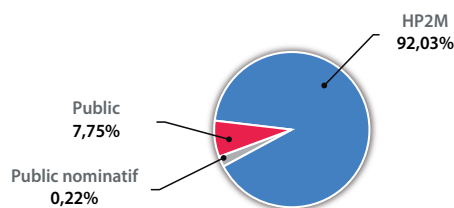
L'information financière est également disponible sur :

- www.actifnews.com
- <http://www.euronext.com>

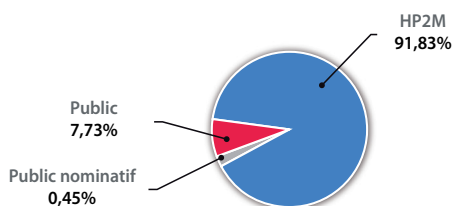
1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.5.4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 04/03/2010

	HP2M	Public nominatif	Public	Total
% du capital	92,03%	0,22%	7,75%	100%
Nombre d'actions	2 951 828	7 192	248 406	3 207 426



1.5.5. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 04/03/2010



1.5.6. CALENDRIER FINANCIER

PUBLICATIONS	DATE
Chiffre d'affaires annuel 2009	Lundi 15 février 2010*
Résultats annuels 2009	Mercredi 17 mars 2010*
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	Mardi 11 mai 2010*
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2010	Jeudi 5 août 2010*
Résultats 1 ^{er} semestre 2010	Mercredi 22 septembre 2010*
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2010	Mardi 9 novembre 2010*

*Après clôture de bourse

1.5.7. INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Dans le cadre de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, SODIFRANCE utilise pour la diffusion de son information réglementée les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le règlement général et qui figure sur une liste publiée par l'AMF.

1.6. CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS 2009

1.6.1. SITUATION DU SECTEUR DES SSII EN 2009

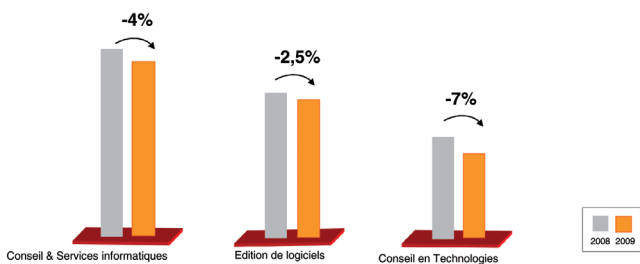
Après 4 années consécutives de croissance, le marché français des Logiciels & Services a enregistré en 2009 un net repli par rapport à 2008. D'après Syntec Informatique, cette décroissance s'établit à -4% dans un contexte économique particulièrement dégradé.

Le secteur des Logiciels & Services a été impacté par la chute de l'investissement en France (-7,7%) qui s'est matérialisée par un gel partiel des projets, l'allongement des cycles de décision et une très forte pression sur les prix.

Néanmoins, les entreprises du secteur ont fait preuve d'une certaine capacité de résistance. La gestion fine de la crise et le recul relativement limité des marges même en bas de cycle témoignent de la plus grande maturité et de l'industrialisation du secteur.

L'activité a été en repli sur l'ensemble des segments à l'exception de l'Infogérance qui a connu une croissance légèrement positive. Le contexte a été particulièrement défavorable au développement et à l'Assistance Technique avec une décroissance de -6,5% par rapport à 2008.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES LOGICIELS ET SERVICES EN 2009



Source : Syntec informatique, IDC

1.6.2. ÉVOLUTION DE SODIFRANCE

RÉSULTATS

En 2009, SODIFRANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 63 080 K€, en baisse de -6,8% par rapport à 2008, conforme aux tendances constatées sur le marché. Le résultat opérationnel courant ressort à 2 601 K€ soit 4,12% du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel est de 1 676 K€, soit 2,6% du chiffre d'affaires.

Dans un contexte de crise économique générale, les résultats 2009 de SODIFRANCE sont impactés par plusieurs phénomènes : les difficultés de la filiale en Belgique (-54,3% sur l'année 2009), la forte baisse d'activité d'un grand client en France ont pénalisé cet exercice, et une baisse du taux d'activité au 2ème trimestre 2009.

Le résultat net Part du Groupe s'établit à 1 119 K€, soit 1,8% du chiffre d'affaires.

INFORMATIONS SECTORIELLES

En 2009, la répartition du chiffre d'affaires de SODIFRANCE fait ressortir les tendances suivantes :

• Forte présence dans le secteur Banque, Assurance et Protection Sociale

En 2009, SODIFRANCE a conforté sa position dans le secteur Banque-Assurance et Protection sociale avec près de 70% de son chiffre d'affaires réalisé dans ce secteur. Le secteur tertiaire progresse également à 23,5% du chiffre d'affaires, tandis que le secteur services publics représente 4,8% et le secteur industrie reste faible à 2,4%.

Pour la 3^{ème} année consécutive, SODIFRANCE figure dans le TOP 10 des fournisseurs informatiques du secteur de l'Assurance, d'après le classement annuel du Cabinet Conseil Pierre Audoin Consultants. En 2009, SODIFRANCE y réalise 45,5% de son chiffre d'affaires (45,1% en 2008).

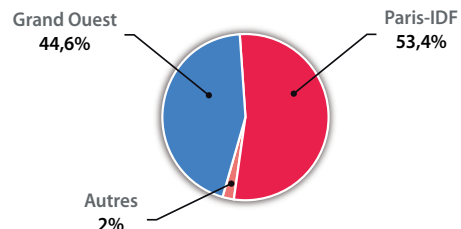
• Renforcement sur Paris-Ile de France

En 2009, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique évolue.

Sur le chiffre d'affaires total, Paris-Ile de France représente 52%, les régions 45% et la Belgique ne représente plus que 3% du chiffre d'affaires 2009 (contre 6,8% en 2008)

La ventilation du chiffre d'affaires pour la France témoigne du renforcement des activités du Groupe sur la région Paris-Ile de France. Ainsi, cette région représente 53,4% de son chiffre d'affaires, les autres régions représentant 46,6%, dont 39,2% pour le Grand Ouest.

Répartition du CA France 2009 par région



• Augmentation des prestations réalisées au forfait, des TMA et Centres de Services

En 2009, la part du chiffre d'affaires réalisée au forfait s'établit en hausse à près de 24% (20,6% en 2008) compte tenu de la signature de plusieurs projets, notamment dans le domaine de la modernisation des systèmes d'information. Les activités d'externalisation, Tierce Maintenance Applicative et de Centres de Services progressent à 23% contre 19% en 2008.

• Forte fidélisation de clientèle

SODIFRANCE entretient avec ses clients des relations de proximité et de confiance qui se traduisent par une importante fidélisation de sa clientèle chaque année. Ainsi dans les 10 premiers clients du Groupe en 2009, figurent 8 clients présents dans le TOP 10 2008. Les 10 premiers clients représentent 49,7% du chiffre d'affaires, les 20 premiers 69,3% et les 50 premiers clients constituent 87,2%.

1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.6.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

RENFORCEMENT DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS AU CAPITAL DE SODIFRANCE

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE LA HOLDING HP2M SUR LES TITRES SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35,98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4€ par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette Offre Publique d'Achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'Offre Publique d'Achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES SODIFRANCE DU 6 FÉVRIER 2009 AU 12 MARS 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4€ par action. La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

A l'issue de la période initiale de l'Offre Publique d'Achat, close le 12 mars 2009, la société HP2M détenait 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

RÉOUVERTURE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES SODIFRANCE DU 8 AVRIL AU 30 AVRIL 2009

Cette offre a été ré-ouverte au prix de 4€ conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 7 mai 2009, HP2M a franchi le seuil des 90% de détention du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.

A la date de clôture de l'exercice 2009, HP2M détient donc 2 951 828 actions SODIFRANCE soit 92,03% du capital et 91,83% des droits de vote.

OFFRES DE SODIFRANCE : ENRICHISSEMENT ET SIGNATURE DE PARTENARIATS

Renforcement de l'offre de modernisation des patrimoines applicatifs

SODIFRANCE a poursuivi des efforts de développement de son offre avec :

- La sortie de nouvelles versions de son offre FAST pour l'évolution d'architecture
- La constitution d'un pôle de consultants autour de l'offre de migration des patrimoines Natural et la signature d'un partenariat avec SOFTWARE AG
- La structuration de son offre d'urbanisation des systèmes d'information.

DÉMARRAGE D'UN PÔLE CONSEIL TECHNOLOGIQUE

SODIFRANCE a démarré une activité de Conseil en Architectures et Méthodes pour accompagner ses clients dans leurs choix technologiques. Ce pôle a pris le nom d'ANTEO-Consulting.

DÉMARCHE QUALITÉ : SODIFRANCE OBTIENT L'ÉVALUATION CMMI NIVEAU 2

Depuis le 19 juin 2009, SODIFRANCE a obtenu l'évaluation CMMI de niveau 2. Le CMMI est un modèle de référence international pour l'évaluation et l'amélioration des processus de développement et de maintenance logiciels. C'est un gage de qualité, un facteur d'amélioration mais également de nombreux bénéfices pour nos clients.

Nos activités évaluées CMMI sont les suivantes :

- Migration d'architecture
- Tierce Maintenance Applicative
- Projets de développement en Nouvelles Technologies
- Centre de Services de Niort.

CLASSEMENT DES SSII

En 2009, SODIFRANCE est entré dans le TOP 50 des SSII sur la base des chiffres 2008. D'après la revue Logiciels et Services, SODIFRANCE figure en effet à la 49ème place des SSII en France, 4 places de gagnées par rapport à 2008.

ACQUISITION DE TSI, SPÉCIALISTE DE LA MIGRATION DE DONNÉES

SODIFRANCE a réalisé le 1^{er} novembre 2009, par l'intermédiaire de sa filiale DATALLIANCE (ex CONSYL) l'acquisition de TSI (Transformation des Systèmes d'Information), pôle d'activité de BT Global Services spécialisé dans la migration de données des systèmes d'information des grands comptes. Ce pôle d'expertise, composé de 67 collaborateurs basés à Paris, Lyon et Aix-en-Provence, a réalisé avec succès plus de 50 projets de migration de données. Cette acquisition renforce le leadership de SODIFRANCE sur le marché des migrations des grands systèmes d'information et constitue un potentiel d'accélération du développement de SODIFRANCE sur les régions Rhône-Alpes et PACA.

ACQUISITION DE WYNIWYG RHÔNE-ALPES

SODIFRANCE-ISIS, filiale de SODIFRANCE, a signé le 31 décembre 2009, pour un montant non significatif un accord de reprise d'une branche d'activité de la Société WYNIWYG, exploitée à Lyon. 14 collaborateurs ont rejoint le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010, étoffant ainsi sa couverture territoriale dans la région Rhône-Alpes.

1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

1.6.4. FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

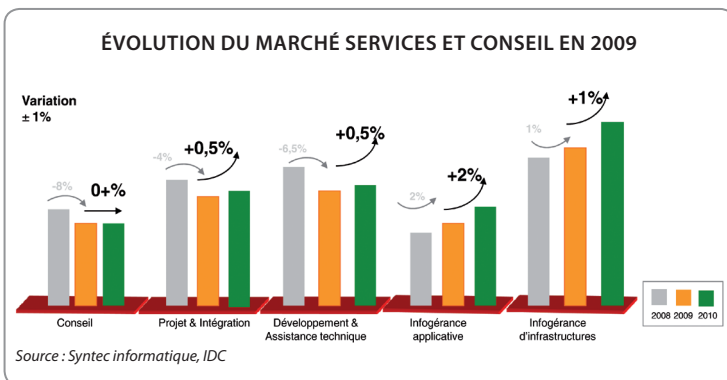
1.7. MARCHÉ ET PERSPECTIVES 2010

1.7.1. LE MARCHÉ DES LOGICIELS ET SERVICES

Selon l'Insee, l'environnement économique en France devrait être en voie de stabilisation en 2010, avec une croissance du PIB de l'ordre de 1%. Néanmoins, l'Insee prévoit un nouveau recul de -1,3% de l'investissement des entreprises (après -7,7% en 2009) et de sérieuses incertitudes demeurent sur la vigueur de la reprise.

UNE CROISSANCE FAIBLE DE 0,5% EN 2010

Dans ce contexte économique sensible, Syntec informatique s'attend à une croissance molle de l'ordre de +0,5% sur l'année. Sur le premier semestre, le marché restera vraisemblablement en décroissance, compte tenu d'un « effet embarqué négatif » : gel des recrutements en 2009 - qui ont diminué d'autant la capacité des sociétés à générer du chiffre d'affaires - et baisse des tarifs des contrats négociés l'année dernière par rapport à l'année précédente. Pour le second semestre, Syntec Informatique envisage une reprise graduelle.



UNE ACTIVITÉ CONTRASTÉE SELON LES MÉTIERS

Les niveaux de croissance seront différents selon les segments : +0,5% pour le conseil et les services informatiques, 1% pour le conseil en technologie et 2% pour l'édition de logiciels,

Côté prestations, le marché sera tiré par les activités de TMA (+2%) et d'infogérance d'infrastructure (1%). A contrario, les activités de développement, d'assistance technique et d'intégration, n'augmenteront que de +0,5%.

UN SECTEUR BANCAIRE MIEUX PORTANT EN 2010

Pour le secteur Banque/Assurance, dans lequel SODIFRANCE réalise une part importante de son chiffre d'affaires, l'activité des Logiciels & Services devrait rester dynamique sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- Marges et capacités d'investissement retrouvées
- Projets autour de la conformité réglementaire (G20, Solvency II, Bâle III, Crédit Conso, SURFI...)
- Consolidation du secteur : fusion Banques Populaires/Caisses d'Épargnes, BNP Paribas/Fortis, création d'Amundi

- Grands projets de rationalisation : mutualisation des plateformes, rationalisation des back offices
- Projets d'innovation dans la banque de détail : offres multi-canal, e-banking ...

UNE PRESSION PERMANENTE SUR LES PRIX

Poursuivant sur la tendance observée par l'Insee en 2009, la pression sur les prix restera un des principaux problèmes en 2010, fragilisant les entreprises du secteur. Ainsi, sous la pression des services achats, et face à la concurrence offshore, les prix restent excessivement bas, avec une tension particulière sur l'assistance technique.

1.7.2. STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE SODIFRANCE

Dans un contexte économique toujours instable en début d'année et se traduisant par un manque de visibilité, SODIFRANCE s'attend à une légère progression de son chiffre d'affaires en 2010.

Pour réaliser cette progression, SODIFRANCE conjugue trois axes complémentaires :

UNE STRATÉGIE BASÉE SUR UN BUSINESS MODEL SOLIDE

SODIFRANCE bénéficie d'un business model stable présentant de nombreux atouts :

- Un positionnement de spécialiste innovant conjugué à des offres de service de proximité
- Une position forte dans le secteur Banque, Assurance et Protection Sociale, secteur demeurant dynamique en 2010
- Une bonne répartition de l'activité entre les régions, en particulier Paris et le Grand Ouest
- Une forte fidélisation de clientèle avec une présence historique chez ses principaux clients et sur ses secteurs cibles
- Un bon mix de prestations entre délégation d'expertise, projets au forfait et outsourcing.
- Des compétences reconnues, en nouvelles technologies et en mainframe, ce dernier étant fortement implanté chez les grands comptes et particulièrement concerné par les projets de modernisation des systèmes d'information
- Une souplesse d'adaptation grâce à sa taille et à son organisation
- Une structure financière saine et solide.

DES OFFRES COMPLÉMENTAIRES ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE

SODIFRANCE est reconnu pour ses offres et compétences technologiques et souhaite encore davantage se différencier en 2010 au travers des axes suivants :

• Renforcement de l'offre de modernisation des patrimoines applicatifs

SODIFRANCE dispose d'un savoir-faire unique dans la capacité à maîtriser et faire évoluer les patrimoines applicatifs. L'approche industrialisée génère des gains de temps et de coûts pour les grands comptes tout en sécurisant leurs grandes opérations de transformation de leur système d'information.

Pour 2010, SODIFRANCE a pour objectif de poursuivre le déploiement de ces offres auprès de nouvelles entreprises, renforcer la commercialisation de son offre d'urbanisation des systèmes d'information et valoriser sa nouvelle offre de migration de données.

1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

- **Développement des compétences métiers pour le secteur Finance**

Avec près de 70% de son chiffre d'affaires réalisé chaque année dans le secteur Banque, Assurance et Protection Sociale, SODIFRANCE souhaite consolider sa présence au sein de ces grands comptes par l'apport de compétences métiers. Cet objectif se traduit par la mise en place d'un pôle AMOA doté de consultants métiers capables d'accompagner ces clients face à leurs enjeux stratégiques.

- **Positionnement Conseil en nouvelles technologies**

SODIFRANCE a créé ANTEO Consulting, son pôle Conseil en Architecture et Nouvelles Technologies. Capitalisant sur l'expertise du Groupe issue de ses travaux de R&D (génie logiciel, Approche MDA...), ce pôle a pour objectif d'accompagner ses clients en amont dans leurs choix technologiques stratégiques.

- **Valorisation des offres et compétences de proximité**

SODIFRANCE s'appuie sur une forte implantation régionale en proximité de ses clients. Cela lui permet une bonne compréhension et une forte réactivité face à leurs demandes. SODIFRANCE souhaite renforcer ces offres de proximité pour accompagner ses clients sur un éventail de problématiques : fortes compétences en assistance technique mainframe et nouvelles technologies, offres de gestion des infrastructures pour optimiser le fonctionnement des systèmes d'information, mise à disposition de centres de services de haut niveau et mutualisés pour répondre aux problématiques de prix de ses clients, savoir-faire d'intégrateur autour de solutions logicielles majeures en Business Intelligence, Solutions de CMS, EAI... basées sur des partenariats étroits avec les grands éditeurs de ces solutions.

UNE ORGANISATION RENFORCÉE

- **Renforcement du pilotage des projets**

SODIFRANCE est le spécialiste des projets au forfait, basés sur des engagements forts de performance, de délai et de coût. Pour garantir ces engagements et un pilotage optimal de ses projets, SODIFRANCE a créé en 2009 une structure transversale : SODIFRANCE DELIVERY CENTER. Outre l'industrialisation des process au travers d'experts, d'outils et de méthodes dédiés – notamment CMMI -, le SDC a pour objectif la réalisation de projets, garant de leur réussite technologique et économique.

- **Développement de la région Rhône Alpes**

Dans la suite des acquisitions réalisées en 2009, SODIFRANCE s'est implanté en région Rhône Alpes et Paca. En 2010, au travers de la mise en place de ce nouveau pôle d'activités, SODIFRANCE dispose de nombreux atouts pour se développer sur cette région : compétences mainframe et nouvelles technologies, clientèle de grands comptes, offre de migration de données...

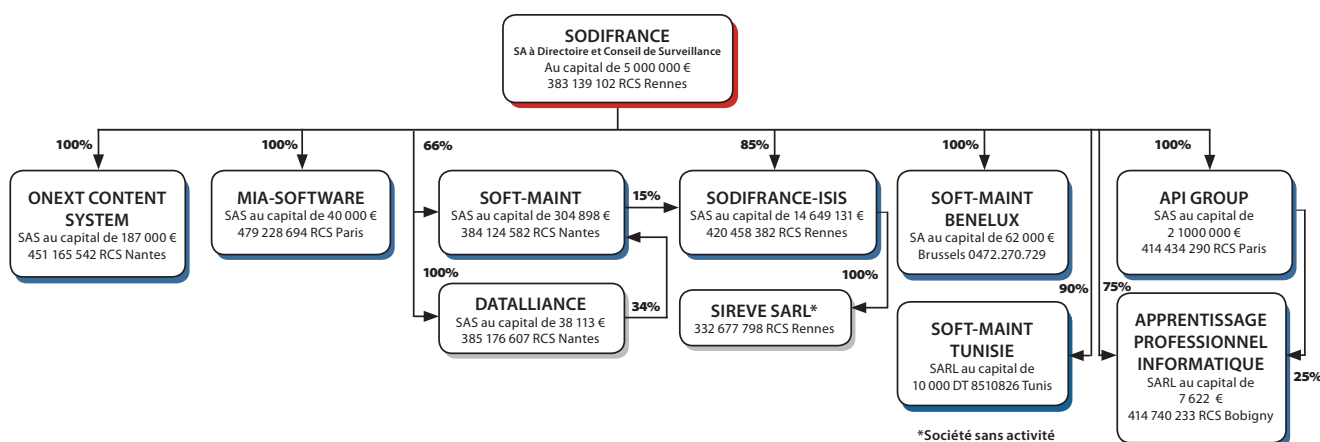
SODIFRANCE a donc pour ambition de faire de cette région un axe fort de son développement.

- **Intégration de l'offshore dans les projets**

Pour demeurer compétitive sur certaines prestations, SODIFRANCE a ouvert en 2008 un centre de production offshore en Tunisie. Travaillant étroitement avec les ingénieurs de SODIFRANCE pour acquérir les meilleures pratiques et un haut niveau de qualité, ce centre intervient selon la demande des clients en France et permet de leur proposer une composante offshore selon leurs besoins et la nature des prestations.

2. STRUCTURE DU GROUPE

2.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2009



Les activités des sociétés du Groupe sont les suivantes :

- **SODIFRANCE SA**, société mère, héberge la direction générale du Groupe et les services centraux du siège, DRH, DAF, DMC, DSI
- **SODIFRANCE-ISIS SAS** rassemble les activités d'ingénierie, d'intégration de systèmes et de formation
- **SOFT-MAINT SAS** est spécialisée dans l'ingénierie de migration outillée
- **DATALLIANCE SAS** est spécialisée dans l'ingénierie de migration de données
- **SOFT-MAINT BENELUX SA** commercialise sur le Benelux des prestations d'ingénierie, de TMA et de migration outillée
- **SOFT-MAINT TUNISIE SARL** est un centre de production, sous-traitant des autres filiales opérationnelles du Groupe SODIFRANCE
- **API GROUP SAS** intervient principalement en régie et TMA autour de compétences Mainframe
- **MIA-SOFTWARE SAS** édite, conçoit et commercialise des logiciels informatiques et assure des activités de formation
- **ONEXT CONTENT SYSTEM SAS** est spécialiste des nouvelles technologies Internet/Intranet
- **Apprentissage Professionnel Informatique SARL** exerce une activité de formation
- **SIREVE SARL** a donné son fonds de commerce en location-gérance à la Société SODIFRANCE-ISIS et n'a plus d'activité opérationnelle à ce jour.

La société-mère regroupe les services fonctionnels et les infrastructures tels que les locaux et les réseaux informatiques. A ce titre, elle facture des frais de siège à ses filiales sur la base d'un pourcentage de chiffre d'affaires réalisé. Pour l'année 2009 ce pourcentage a été fixé à 5%. Les loyers et charges sont refacturés aux filiales en fonction des surfaces occupées. Il existe une convention de trésorerie entre la société-mère et ses filiales. La totalité de la trésorerie est concernée par cette convention, par ailleurs décrite dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Dans le cadre de l'exploitation, les filiales sont amenées à se refacturer un certain nombre de charges. Il s'agit principalement d'achats informatiques, (la société SODIFRANCE-ISIS réalise ces achats et les refacture aux autres sociétés du Groupe) et de prestations de services, les collaborateurs d'une entité pouvant intervenir pour une autre société du Groupe. Ces refacturations sont effectuées à des conditions normales.

Présidence des filiales SAS - Capital social des filiales

Au cours de cet exercice 2009, il a été procédé à l'uniformisation complète de la gouvernance des filiales Sociétés par Actions Simplifiées. La présidence de ces sociétés est assurée dorénavant par leur maison-mère SODIFRANCE, SA à Directoire et Conseil de Surveillance.

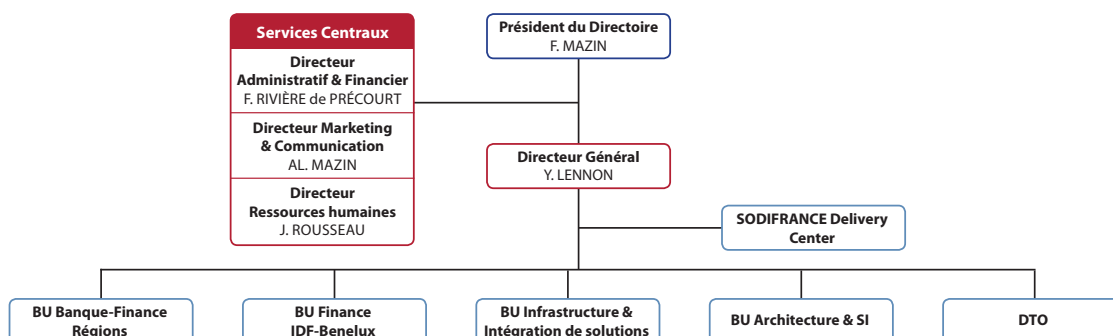
Au cours de cet exercice 2009, il a été procédé à une augmentation de capital des filiales API GROUP pour 2 M€ et ONEXT CONTENT SYSTEM pour 150 K€.

FACTURATIONS 2009 ENTRE SODIFRANCE SA ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

(HT)	SOFT-MAINT	SODIFRANCE ISIS	SOFT-MAINT BENELUX	MIA SOFTWARE	ONEXT	API GROUP	DATALLIANCE	AUTRES	TOTAL
CLIENTS	1 457 737 €	3 206 607 €	260 905 €	171 970 €	133 049 €	1 159 180 €	54 994 €	37 007 €	6 481 449 €
FOURNISSEURS	80 710 €	597 976 €	42 739 €	6 376 €	53 340 €	181 016 €			962 157 €

2. STRUCTURE DU GROUPE

2.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



2.3. PRISES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATIONS

2.3.1. PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES ET INDIRECTES

Néant

2.3.2. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

La société SIREVE associée unique de la société SIREVE INGENIERIE a décidé le 22 décembre 2009 de procéder à une fusion absorption de sa filiale sous le régime des fusions simplifiées. Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés au 31.12.2009.

2.4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

2.4.1. FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

SODIFRANCE investit chaque année en Recherche et Développement pour conserver son avance technologique et enrichir ses solutions et son savoir-faire en transformation automatisée des systèmes d'information. Notre centre de recherche et développement, constitué d'une trentaine de personnes, a une double vocation :

- la Recherche : anticiper et comprendre les évolutions technologiques liées à notre secteur du Génie Logiciel Avancé : technologies de ré-ingénierie des systèmes, méta-modélisation, refactoring de code... L'ensemble de ces travaux permet de faire progresser nos offres.
- le Développement : les nouveautés et/ou améliorations techniques et fonctionnelles sont apportées en permanence aux solutions de SODIFRANCE

Dans ce domaine très technologique, le Centre de R&D de SODIFRANCE échange et collabore également au plan international. Il contribue par exemple à des projets de recherche et développement européens liés à son savoir-faire (MODELPLEX, TOPCASE...), collabore à des projets communautaires open source (MODISCO, ECLIPSE...) ou est membre d'organismes à vocation internationale, tel que l'OMG qui définit les standards du développement logiciel.

Enfin, notre Centre de R&D travaille avec l'enseignement supérieur en France (École des Mines, Université de Nantes, INRIA...), et accueille chaque année de nombreux stagiaires ingénieurs.

2.4.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

En 2009, l'essentiel de nos investissements est lié au développement de nos outils logiciels et uniquement en France. Le reste concerne : parc informatique pour les projets et les fonctions support, infrastructures réseaux et sécurité, licences et travaux d'aménagements et d'installations nécessaires à l'activité.

Le financement de ces investissements est assuré en quasi-totalité en fonds propres. Aucun engagement ferme n'a été pris par les organes de direction en termes de nouveaux investissements.

La répartition des investissements se décompose comme suit :

2009 (K€)	Services centraux	Soft-Maint	SODIFRANCE Isis	Api Group	Autres	Total
Immobilisations	314	780	41	27	162	1 324
<i>dont frais R&D</i>		775				
Investissement crédit bail						
Total investissement	314	780	41	27	162	1 324

2.4.3. L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

K€	2009	2008	2007
Immobilisations	1 324	1 032	958
<i>dont frais R&D</i>	775	692	762
Investissement crédit bail et locations financières		218	64
TOTAL INVESTISSEMENT	1 324	1 250	1 022

2.4.4. LOCATIONS PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Le Groupe ne détient aucune propriété immobilière.

2. STRUCTURE DU GROUPE

2.4.5. ASSURANCES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Niveau de risque :

Fin 2009, il n'existe pas de risque potentiel significatif qui ne serait pas couvert par la compagnie d'assurances.

Les aménagements nécessaires ont été effectués sur les sites sensibles afin de diminuer les risques de sinistre majeur pouvant entraîner des pertes d'exploitation et/ou des pertes d'informations.

Description des assurances souscrites :

- Responsabilité Professionnelle Groupe - Garantie : 15 M€ (montant annuel global) - Franchise : 100 K€. Cette assurance couvre la responsabilité civile exploitation, produit et professionnelle. Elle inclut une protection défense recours devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ainsi qu'une défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.
- Contrat Multirisque Dommage - Garanties :
 - Protection contre les dégâts liés aux incendies, les bris de machines ou de matériels informatiques, les dégradations de locaux. C'est une garantie valeur à neuf.
 - Incendie et risques assimilés : Valeur à neuf – limite contractuelle d'indemnité : 15 M€
 - Bris de machines et de biens informatiques : Garantie matériels : 760 K€
 - Perte et frais y compris dommages immatériels : 2M€
 - Autres dommages et pertes : 1 M€
- Contrat Responsabilité des Dirigeants – Garantie : 7 M€. Couverture des Dirigeants contre les risques de mise en cause de leur responsabilité personnelle.
- Contrat flotte véhicules SODIFRANCE – Garantie : 152 K€
- Contrat Auto mission SODIFRANCE – Garantie : 381 K€
- Coût général des assurances pour le Groupe SODIFRANCE pour l'année 2009 : 154 K€

2.4.6. BREVETS ET MARQUES

Le Groupe est titulaire des sites internet suivants :

- www.sodifrance.fr et www.sodifrance.com : il s'agit de sites institutionnels de présentation de l'entreprise en français et en anglais
- www.model-in-action.fr et www.mia-software.com : ces sites sont dédiés à la promotion de notre logiciel Model-in-Action
- www.onext.fr : ce site est destiné à la promotion des offres internet de la filiale Onext Content System
- www.institut.sodifrance.fr : ce site est destiné à la promotion de l'activité Formation du Groupe SODIFRANCE.

Le Groupe SODIFRANCE n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevet ou d'éditeurs de progiciels. De même, le Groupe n'est dépendant d'aucun sous-traitant ou fournisseur d'approvisionnement. Aucun contrat industriel, commercial ou financier n'est susceptible d'altérer l'indépendance du Groupe. Ces sites web ont fait l'objet d'un dépôt communautaire en bonne et due forme par un prestataire spécialisé afin d'en assurer la propriété et de prévenir tout risque de litige.

Le Groupe SODIFRANCE est par ailleurs propriétaire de plusieurs marques déposées auprès de l'INPI.

2.5. FACTEURS DE RISQUES

La nature et la diversité du portefeuille clients permettent d'écartier tout risque majeur lié aux impayés qui pourraient mettre en péril l'exploitation du Groupe. Le risque réside essentiellement dans la notion d'engagements de résultat lié aux projets complexes. La maîtrise de ces projets est réalisée par un suivi régulier et un module de gestion de projet tel que décrit au paragraphe 2-6 relatif aux contrats. Il est à remarquer une forte fidélisation de nos clients : des dix premiers clients de 2009, cinq comptaient déjà dans les dix premiers clients de 2005. Les 50 premiers clients représentent 87,2% du chiffre d'affaires, les vingt premiers clients représentent 69,3% du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 49,7% du chiffre d'affaires en 2009. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 28,8% du chiffre d'affaires et le 1^{er} client représente 6,8% du chiffre d'affaires 2009.

2.5.1. RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ

Le taux moyen inter-contrat reprenant la définition de Syntec Informatique s'établit à 4,97% sur l'année 2009. Pour 2008, ce taux était de 5%.

Selon Syntec Informatique, le taux d'inter-contrat se détermine en divisant le nombre de jours disponibles entre deux missions pour les collaborateurs de l'effectif de production par leur nombre de jours potentiels totaux (jours ouvrés moins les congés, rtt, pont).

2.5.2. RISQUES JURIDIQUES

La procédure introduite à l'encontre de SODIFRANCE relativement à une différence d'évaluation d'earn out d'une société acquise en juillet 2007 est toujours en cours.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. Il n'y a pas eu de changement de la situation financière ou commerciale du groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel les états financiers vérifiés ont été publiés.

2.5.3. RISQUES INDUSTRIEL ET ENVIRONNEMENTAL

Les activités du Groupe SODIFRANCE sont par nature peu polluantes puisqu'elles sont essentiellement axées sur le conseil et les prestations intellectuelles en matière informatique.

Toutefois, le Groupe dans son ensemble veille au respect de l'environnement et plus généralement mène une politique active de développement durable aussi bien dans ses pratiques internes que dans le cadre de ses missions auprès de ses clients (voir 2.9. Développement Durable).

2. STRUCTURE DU GROUPE

2.5.4. RISQUES FINANCIERS :

Risque de taux :

L'endettement moyen terme est de 6,7 M€ au 31 décembre 2009. Dans le cadre de la trésorerie, le Groupe fait appel à un factor pour financer ses besoins court terme sur une partie de ses activités.

EN K€	DE 3 MOIS À 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAUX
Emprunts / des établis. de crédit	1 326	4 544		5 870
Dettes sur retraitement de crédit bail	69	82		152
Autres dettes financières et subventions	94	60		154
Instrument dérivé		559		559
TOTAL EMPRUNT	1 490	5 245	0	6 735
Affacturage				0
Concours bancaires	172			172
TOTAUX	1 662	5 245	0	6 907
Rappel au 31 décembre 2008 :				
Dettes financières	2 249	5 444	1 346	9 040
Concours bancaires	151			151
TOTAUX	2 401	5 444	1 346	9 191

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

La variation de juste valeur de cet instrument au 31.12.2009 est de 559 K€, comptabilisée à hauteur de 530 K€ dans les réserves (part efficace de la comptabilité de couverture) et à hauteur de 29 K€ dans le résultat financier (part inefficace).

Détail des principaux emprunts :

	Date de souscription	Devise	Durée	Taux	Montant nominal	Montant au 31.12.2009
Emprunt acquisition API Group (pool bancaire - Crédit Agricole, BCME, BPO, Fortis, Palatine)	16/07/2007	Euro	7 ans	Variable Euribor 12 mois +1,20%	8 000	5 412
Banque Palatine	05/06/2007	Euro	4 ans	Variable Codevi +0,75%	400	157
Banque CIO	15/07/2007	Euro	4 ans	Variable Euribor 3 mois	400	260

Risque de change (2009)

Les opérations conclues en devises sont très rares et l'activité de SOFT-MAINT Tunisie étant en phase de démarrage, le risque de change est non significatif.

Risque sur action :

Il n'y a pas de risque significatif sur les OPCVM car il s'agit de SICAV monétaires.

EN K€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres (net)	Contrat de liquidité net
Position à l'actif	1 492		
Hors bilan			

Risque de liquidité :

La Société dispose d'un contrat d'affacturage qui couvre ses besoins à court terme. Les possibilités d'accroître ce recours au factor tendent à limiter le risque de liquidité.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de garantie : nantissement

Les titres API GROUP, SODIFRANCE-ISIS et SOFT-MAINT inscrits à l'actif de SODIFRANCE font l'objet d'un nantissement en garantie des emprunts souscrits pour l'acquisition de la société API GROUP en 2007.

Les titres ONEXT CONTENT SYSTEM inscrits à l'actif de SODIFRANCE font l'objet d'un nantissement en garantie de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la société en 2007.

Engagements hors bilan :

EN K€	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Cautions de contre-garantie sur marchés			
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	157	392	400
Avals, cautions et garanties données		0	76
Nantissement de titres	5 672	7 591	8 400
TOTAL	5 829	7 983	8 876

2. STRUCTURE DU GROUPE

2.6. CONTRATS

Des contrats types sont disponibles et définissent les règles appliquées au niveau du Groupe. Ils sont définis et actualisés régulièrement avec le service juridique de SODIFRANCE pour répondre au mieux aux attentes des clients tout en conservant un cadre juridique équilibré pour chacune des parties. Il existe plusieurs types de contrats. Ils sont adaptés aux spécificités liées à l'activité concernée : contrat au forfait, contrat en assistance technique, contrat infogérance/externalisation, contrat de vente et de maintenance logiciels.

Pour les projets, la durée des contrats varie de 1 mois à 3 ans avec un nombre de collaborateurs très variable suivant le contrat. Les contrats sont suivis mensuellement tant en ce qui concerne le déroulement du projet que le plan financier. Ce suivi régulier permet d'éviter des dépassements importants qui ne seraient pas couverts. En cas d'évolution du périmètre, des avenants contractuels sont signés. Un modèle de gestion de projet a été mis en place ; il permet de suivre au plus près les projets. Il existe également des contrats types pour la sous-traitance, ce qui au même titre que l'ensemble des divers justificatifs demandés (notamment articles D. 8222.5_1 et D8222.5_2 du Code du Travail) limite les risques liés au recours à des ressources externes.

2.7. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément au décret 2008-1492 afférent aux dispositions de la Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME) relatives à l'obligation d'information sur les délais de paiement, la Société présente la décomposition à la clôture de l'exercice 2009 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, en application de l'article D. 441-4 du Code de Commerce :

SODIFRANCE SA		ÉCHÉANCES				
Fournisseurs (en €)	Total	échues	Inf. à 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	Sup. à 90 jours
Hors Groupe	506 103	90 092	315 294	100 074	643	-
Groupe	362 835	33 296	-	329 205	334	-
Total	868 938	123 388	315 294	429 279	977	-

2.8. POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

La gestion opérationnelle des ressources humaines est à la fois décentralisée, au niveau des entités, permettant ainsi une relation individualisée et réactive entre le collaborateur et son management. Elle est également centralisée au niveau de la holding, assurant ainsi l'harmonisation tant des pratiques managériales que des outils ou processus utilisés au quotidien. Au cours de l'exercice 2009, SODIFRANCE a poursuivi sa politique de croissance en privilégiant le développement de ses ressources internes.

2.8.1. EFFECTIFS

L'effectif global du Groupe au 31 décembre 2009 est de 876 collaborateurs dont :

- 240 femmes (dont 204 cadres et 36 Etam)
 - 636 hommes (597 cadres et 39 Etam)
 - 99,3% de l'effectif est en contrat à durée indéterminée.
- 134 départs ont été enregistrés en 2009 correspondant à :
- 23 licenciements
 - 71 départs volontaires (démission ou fin de période essai à l'initiative du salarié)
 - 5 fins de contrats à durée déterminée
 - 16 fins de période essai à l'initiative de l'employeur
 - 17 pour rupture conventionnelle, 1 décès et 1 départ en retraite.

Le recours aux heures supplémentaires est limité. L'emploi de personnel intérimaire est quasi inexistant.

2.8.2. RECRUTEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE 2009 EN FRANCE :

168 embauches dont :

- 160 collaborateurs en CDI
- 8 collaborateurs en CDD

La poursuite du programme de cooptation en 2009 a permis l'embauche de 6 collaborateurs.

Depuis 2006, SODIFRANCE accorde une place croissante aux stages école. Ainsi, nous avons accueilli 41 stagiaires en 2009. A l'issue de leur stage, d'une durée de 3 à 6 mois concluant leur première année de cursus universitaire ou d'école d'ingénieur, 11 d'entre eux ont été embauchés.

2.8.3. FORMATION

En 2009, SODIFRANCE a poursuivi ses efforts en matière de formation de ses collaborateurs. Ainsi, 366 collaborateurs ont été formés au cours de l'exercice. Au total, 44,9 % de l'effectif a bénéficié d'actions de formation en 2009.

Le budget formation représente 2,47 % de la masse salariale pour l'exercice 2009.

Afin d'accompagner l'évolution de nos métiers, le Groupe a poursuivi en 2009 sa démarche de professionnalisation. En partenariat avec le FAFIEC, 28 collaborateurs ont ainsi bénéficié d'actions de formation dans le cadre d'une période de professionnalisation, pour une durée variant de 100 heures à 300 heures réparties sur 18 mois.

2. STRUCTURE DU GROUPE

2.8.4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est totalement individualisée tant au niveau des rémunérations fixes que des rémunérations variables. Le montant total des rémunérations brutes, déclarées sur DADS pour l'exercice 2009, s'élève à 30 973 947 €. Les charges patronales versées aux organismes sociaux ont représenté 14 799 050 €.

2.8.5. PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Les collaborateurs (hors Soft-Maint Benelux et Api Group) ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Groupe.

Sur l'année 2009, 104 collaborateurs ont effectué des versements au Plan d'Épargne Groupe pour un montant de 103 124 €, l'abondement représentant 44 280 €.

Au 1^{er} janvier 2009, 0,88 % du capital de la société étaient détenus par les salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

Dans le cadre de l'Offre Public d'Achat, le Conseil de Surveillance du FCPE «Sodifrance Actionnariat» a décidé dans sa séance du 4 février 2009 d'apporter les 28 196 actions Sodifrance de son portefeuille à l'Offre Public d'Achat initiée par la Société HP2M.

2.8.6. LES ŒUVRES SOCIALES

Le total des sommes versées au titre des œuvres sociales auprès du Comité d'Entreprise de l'UES SODIFRANCE s'élève à 175 137 €.

2.8.7. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les collaborateurs de SODIFRANCE bénéficient de la Réduction du Temps de Travail.

La durée du travail est de 151,67 h en moyenne par mois. La grande majorité des collaborateurs à temps plein du Groupe bénéficie de 10 jours de réduction du temps de travail.

Au 31 décembre 2009, 71 salariés bénéficient d'un temps partiel (soit 8,1% de l'effectif total) pour lesquels l'horaire mensuel s'échelonne de 30,33 h à 136,50 h avec une majorité d'horaires à 4/5e.

Le taux d'absentéisme pour le groupe est de 1,93% (hors congés maternité, paternité, enfants malades, événements familiaux).

2.8.8. RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Les institutions représentatives du personnel sont organisées au niveau de l'Unité Economique et Sociale SODIFRANCE.

Le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel sont communs à l'ensemble de l'UES.

Les négociations sur l'emploi des seniors initiées en 2009 ont conduit à la signature d'un accord le 25 janvier 2010.

2.8.9. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Il existe un CHSCT sur les sites de Rennes, Nantes, Paris et Niort. Les membres de ces CHSCT sont élus pour 2 ans.

Un document unique d'analyse des risques est établi sur chaque site et revu chaque année avec les membres de chaque CHSCT.

2.8.10. L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Au 31 décembre 2009, SODIFRANCE compte 15 collaborateurs entrant dans la catégorie des travailleurs handicapés tels que définis au regard de l'obligation d'emploi.

Dans les établissements où l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés n'est pas respectée, SODIFRANCE verse une contribution auprès de l'AGEFIPH. Pour l'année 2009, cette contribution s'élève à 75 058 €.

2.8.11. LA SOUS-TRAITANCE

Sur l'année 2009, le nombre de jours de sous-traitance s'élève à 13 961 jours, ce qui correspond à 55,2 « équivalent temps plein ». Ce poste a enregistré une baisse de 21% par rapport à 2008.

2.9. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du Groupe SODIFRANCE sont par nature peu polluantes puisqu'elles sont essentiellement axées sur le conseil et les prestations intellectuelles en matière informatique.

Toutefois, le Groupe dans son ensemble, conscient que le développement durable constitue un enjeu essentiel pour l'entreprise, veille au respect de l'environnement mène une politique active de développement durable aussi bien dans ses pratiques internes que dans le cadre de ses missions auprès de ses clients.

Le développement durable s'inscrit chez SODIFRANCE autour de trois axes forts :

LA GESTION DES DÉCHETS

Le Groupe SODIFRANCE pratique le recyclage de ses déchets, dans la quasi-totalité de ses sites.

Cette politique de recyclage active se traduit par :

- Le recyclage de ses papiers, notamment par le recours à des associations spécialisées dans le recyclage des papiers et cartons divers, destinés notamment à la production de papier recyclé
- Le recyclage de ses toners et cartouches d'imprimantes, là encore par des associations ou entreprises spécialisées
- Le recyclage de ses matériels informatiques par la mise en place de bennes spécifiquement installées à cet effet et retraitées par des sociétés spécialisées dans le recyclage des D3E.

De plus, pour améliorer la protection de l'environnement, le Groupe SODIFRANCE intègre dans ses relations clients-fournisseurs les préoccupations environnementales en favorisant notamment les échanges par voie électronique.

LE GREEN IT

Le Groupe SODIFRANCE met en pratique les initiatives définissant le Green IT notamment : la consolidation et la virtualisation des serveurs / la consolidation du stockage / des mesures globales de réduction de la consommation électrique...

De plus, au cours de l'année 2009, le Groupe SODIFRANCE a mis l'accent sur la limitation des déplacements et l'optimisation du temps, en faisant l'acquisition d'un matériel de visioconférence.

Cet équipement consiste en la mise en place d'un service visio/web qui permet aux participants situés sur l'un des sites équipés, de se voir et de s'entendre tout en accédant à des documents partagés sur le web et visualisés simultanément par tous.

Ce système a été mis en place sur les sites de Rennes, Paris & Nantes. Il est donc tout à fait possible d'organiser des réunions visuelles à distance entre ces différents sites. Ce système est aujourd'hui largement plébiscité par les salariés du Groupe SODIFRANCE. Car ce matériel tout en contribuant à limiter les déplacements et les dégagements de CO2 permet une meilleure optimisation du temps de travail des salariés.

L'adoption généralisée de ces pratiques Green IT permet de réduire l'empreinte carbone du Groupe SODIFRANCE notamment en :

- Limitant les matériels utilisés et en améliorant l'utilisation de l'espace
- Limitant la consommation de papier
- Optimisant les déplacements ce qui améliore la gestion du temps et du cadre de vie de ses collaborateurs, les émissions de CO² et la consommation de carburant.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Un Enfant Par La Main

A la fin de l'année 2009, le Groupe SODIFRANCE a décidé d'acheter ses cartes de vœux auprès de « Voeux Solidaires.com » qui collecte des fonds au profit de grandes causes associatives.

Réalisation du site Web pour les Trophées du Handicap en Mécénat

La volonté du Groupe SODIFRANCE de développer ses actions en faveur des personnes handicapées s'est notamment traduite en 2009 par sa participation aux « Trophées Handistar 2009 de l'Accessibilité » organisés par Rennes-Métropole, l'Association des Paralysés de France, l'Association Valentin Haüy et Jaccede.com.

Ce concours visait à récompenser les initiatives et les actions faites dans ce domaine par les commerçants de proximité, les grandes entreprises de transport, les collectivités, etc...

Il leur fallait un site pour présenter le concours, et qu'il ait des critères d'accessibilité forte (polices, couleurs...). Le Groupe SODIFRANCE, par le biais de sa filiale Onext Content System, a donc réalisé ce site Web au titre d'un projet de Mécénat.

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2009

SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

TRAITEMENTS COMPTABLES

En application du règlement européen CE n° 16066/2002, adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable IAS/IFRS.

Les comptes du Groupe publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008 avaient été arrêtés suivant les principes et méthodes définis par le même référentiel.

COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉ

EN K€	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	63 080	67 670	56 952
Résultat opérationnel courant	2 601	3 541	3 504
En % du CA	4,12%	5,2%	6,15%
Résultat opérationnel	1 676	2 533	3 148
Résultat financier	(487)	(632)	(363)
IS	(47)	(303)	(768)
Résultat Net Part du Groupe	1 119	1 598	2 017
BNPA	0,35	0,54	0,66

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

EN K€	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Gearing*	6%	39%	44%
Dette MLT (y compris crédit-bail)	6 735	8 756	9 741
Trésorerie	5 844	3 452	4 276
En-cours Factor**	(3 936)	485	2 029

* Endettement net / Capitaux propres

** Incluant API GROUP au 31/12/07

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN K€	31/12/09	31/12/08	31/12/07
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 056	4 171	4 085
Δ de BFR	2 873	(1 663)	(1 771)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 115)	(1 288)	(9 809)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(2 417)	(2 042)	7 846
Trésorerie Clôture	5 844	3 452	4 276
Δ Trésorerie nette	2 393	(825)	242

STRUCTURE BILANTIELLE

Bilan actif

EN K€	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Actif Non Courant	20 166	20 208	20 419
Créances	18 163	19 487	15 676
Disponibilités*	6 009	3 604	4 392
Autres actifs	5 599	4 932	5 651
TOTAL	49 937	48 231	46 139

*Normes IFRS : les titres acquis en autocontrôle sont déduits des capitaux propres et des disponibilités pour un montant global de 927 K€.

Bilan passif

EN K€	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Capitaux propres (pdg)*	15 402	13 711	12 428
Emprunts portant sur intérêt	5 185	6 596	7 809
Provisions	906	1 180	741
Subventions	60	195	394
Fournisseurs	3 709	4 370	3 759
Autres Passifs	24 675	22 179	21 009
TOTAL	49 937	48 231	46 139

*En 2008 le groupe SODIFRANCE a racheté 61678 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Les titres détenus en autocontrôle ont été comptabilisés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

3. COMPTES CONSOLIDÉS

3.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	NOTES	MONTANTS NETS 31.12.2009 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (K€)
Capital souscrit non appelé				
ECARTS D'ACQUISITION	5.1	16 859	16 769	16 729
Logiciels		1 150	1 230	1 358
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.2	1 150	1 230	1 358
Terrains			0	0
Constructions			0	0
Installations techniques, matériels		132	64	92
Autres immobilisations corporelles		712	665	457
Immobilisations en-cours			0	0
Immobilisations corporelles	5.2	843	728	549
Actifs financiers non courants	5.3	246	546	548
Actifs d'impôts différés	5.5	1 066	934	1 234
ACTIFS NON COURANTS		20 166	20 208	20 419
Stocks Matières Premières		0	0	0
Stocks de marchandises	5.4	29	20	42
Clients et comptes rattachés	5.4	18 163	19 487	15 676
Autres créances et comptes de régularisation	5.4	5 571	4 912	5 609
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.4	6 009	3 604	4 393
ACTIFS COURANTS		29 771	28 023	25 721
TOTAL ACTIF		49 937	48 231	46 139

3.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	NOTES	MONTANTS NETS 31.12.2009 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (K€)
Capital	5.6	5 000	5 000	5 000
Primes		9 830	9 830	9 830
Réserves consolidées		-547	-2 717	-4 419
Autres				0
Résultat de l'exercice		1 119	1 598	2 017
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	5.6	15 402	13 711	12 428
Ecart de conversion		-2		
Résultat des minoritaires		22	0	0
Réserves des minoritaires		0	0	0
INTÉRÊTS MINORITAIRES	5.6	22	0	0
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		15 422	13 712	12 428
Emprunts portant intérêt	5.7	5 185	6 596	7 809
Provisions	5.9	906	1 180	741
Subventions		60	195	394
Passifs d'impôts différés		0	0	0
Engagements de retraite		337	0	0
PASSIFS NON COURANTS		6 488	7 970	8 944
Fournisseurs		3 709	4 370	3 759
Emprunts court terme	5.7	1 662	2 401	2 048
Autres dettes et comptes de régularisation	5.10	22 655	19 778	18 961
PASSIFS COURANTS		28 026	26 549	24 768
TOTAL PASSIF		49 937	48 231	46 139

3. COMPTES CONSOLIDÉS

3.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	NOTES	MONTANTS NETS 31.12.2009 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (K€)
Ventes de marchandises		1 024	1 225	1 620
- France		1 024	1 225	1 620
- Etranger				
Ventes de services		62 056	66 446	55 332
- France		59 976	61 981	51 322
- Etranger		2 080	4 465	4 010
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.1	63 080	67 670	56 952
Autres produits de l'activité		144	297	145
Achats consommés		-1 021	-1 015	-1 451
Charges de personnel		-44 212	-46 199	-36 662
Autres charges externes		-12 878	-13 987	-11 964
Impôts et taxes		-2 197	-2 257	-1 875
Dotation aux amortissements	6.2	-1 239	-1 171	-1 293
Dotation / reprises aux provisions		-164	-528	0
Autres produits et charges d'exploitation	6.4	1 089	731	-348
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT		2 601	3 541	3 504
Autres produits opérationnels		818	451	524
Autres charges opérationnelles		-1 743	-1 459	-880
RÉSULTAT OPERATIONNEL		1 676	2 533	3 148
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	17	63
Coût de l'endettement financier brut		-509	-649	-426
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6.5	-487	-632	-363
Autres produits et charges financiers				
RÉSULTAT FINANCIER		-487	-632	-363
CHARGE D'IMPÔTS	6.6	-47	-303	-768
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		1 141	1 598	2 017
Résultat net attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE		1 119	1 598	2 017
Résultat net attribuable aux minoritaires		22	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION en Euro	6.7	0.35	0.54	0.66

3. COMPTES CONSOLIDÉS

3.4. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	MONTANTS NETS 31.12.2009 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (K€)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	1 141	1 598	2 017
Autres éléments du résultat global			
Couverture de flux de trésorerie	-530		
Couverture d'investissement net			
Ecart de conversion	-3		
Impôt sur les autres éléments du résultat global	176		
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	784	1 598	2 017
Résultat global attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	762	1 598	2 017
Résultat global attribuable aux minoritaires	22		

3.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserve de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
31.12.2007	5 000	9 830			-4 419	2 017	12 428		12 428
Affectation du résultat					2 017	-2 017	0		0
Total transactions avec les actionnaires de SODIFRANCE	5 000	9 830	0	0	-2 402	0	12 428	0	12 428
Résultat de l'exercice						1 598	1 598		1 598
Titres d'autocontrôle						-314	-314		-314
31.12.2008	5 000	9 830	0	0	-2 402	1 284	13 712	0	13 712
Affectation du résultat					1 598	-1 598	0		0
Total transactions avec les actionnaires de SODIFRANCE	5 000	9 830	0	0	-804	-314	13 712	0	13 712
Résultat de l'exercice						1 119	1 119	22	1 141
Titres d'autocontrôle						927	927		927
Autres éléments du résultat global									
Couverture de flux de trésorerie				-531			-531		-531
Impôt sur les autres éléments du résultat global				176			176		176
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			-2				-2	0	-2
31.12.2009	5 000	9 830	-2	-354	-804	1 731	15 401	22	15 422

3. COMPTES CONSOLIDÉS

3.6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net des sociétés intégrées	1 141	1 598	2 017
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	1 303	1 610	900
Autres produits et charges calculés	28	0	0
Plus et moins values de cessions	49	28	7
Coût de l'endettement financier net	487	632	393
Charge / Produit d'impôt	47	303	768
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 056	4 171	4 085
Impôts versés	-3	-3	-108
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 873	-1 663	-1 771
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5 925	2 505	2 206
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 416	-1 290	-1 022
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	0	2
Encaissements / Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	300	2	-5
Incidence des variations de périmètre		0	-8 784
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1 115	-1 288	-9 809
Rachat et revente d'actions propres	927	-314	-150
Encaissements liés à de nouveaux emprunts (1)	202	989	9 082
Remboursement d'emprunts	-3 059	-2 084	-694
Intérêts financiers nets versés	-487	-632	-393
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-2 417	-2 042	7 846
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 393	-825	242
Trésorerie d'ouverture	3 452	4 277	4 035
Trésorerie de clôture	5 844	3 452	4 277
Variation des écarts de conversion	2	0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 393	-825	242

(1) L'avance de trésorerie consentie par BT (voir page 32 du présent document) a été traitée en diminution du B.F.R lié à l'activité.

3. COMPTES CONSOLIDÉS

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	32
1. INFORMATIONS GENERALES	32
2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	32
2.1. Événements significatifs de l'exercice	32
2.2. Événements postérieurs à la clôture	33
3. PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION	33
3.1. Référentiel comptable appliqué et présentation des états financiers	33
3.2. Date de clôture	34
3.3. Base de préparation des états financiers consolidés	34
3.4. Estimations et hypothèses	34
3.5. Périmètre et méthodes de consolidation	34
3.6. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	34
3.7. Amortissements dérogatoires	34
3.8. Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)	34
3.9. Écart d'acquisition (IFRS 3 -IAS 36)	35
3.10. Immobilisations Incorporelles (IAS 38)	35
3.11. Immobilisations Corporelles (IAS 16)	35
3.12. Locations financières (IAS 17)	35
3.13. Autres actifs non courants (IAS 1)	35
3.14. Suivi de la valeur des actifs non courants (IAS 36)	35
3.15. Impôts différés (IAS 12)	36
3.16. Stocks (IAS 2)	36
3.17. Créances clients et autres créances	36
3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)	37
3.19. Capital	37
3.20. Titres d'autocontrôle (IAS 32)	37
3.21. Emprunts et dettes financières (non courants et courants)	37
3.22. Instruments financiers dérivés (IAS 39)	37
3.23. Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)	37
3.24. Avantages donnés au personnel (IAS 19)	37
3.25. Passifs courants et non courants	37
3.26. Chiffre d'affaires	37
3.27. Secteurs opérationnels (IFRS 8)	38
3.28. Résultat opérationnel courant	38
3.29. Cout de l'endettement financier	38
3.30. Participation et intéressement	38
3.31. Subventions et aides de l'Etat (IAS 20)	38
3.32. Impôt sur le résultat (IAS 12)	38
3.33. Intérêts minoritaires (IAS 27)	38
3.34. Résultat par action (IAS 33)	38
4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	39
4.1. Entreprises intégrées globalement (en k€)	39
4.2. Évolution du périmètre de consolidation	39
4.3. Impact des variations de périmètres	39
4.4. Exclusions du périmètre de consolidation	39
5. NOTES SUR LE BILAN	40
5.1. Écarts d'acquisition	40
5.2. Immobilisations corporelles et incorporelles	40
5.3. Actifs financiers non courants	41

3. COMPTES CONSOLIDÉS

5.4.	Détail des actifs courants.....	41
5.5.	Actifs d'Impôts différés.....	42
5.6.	Capitaux propres.....	42
5.7.	Emprunts et dettes financières.....	43
5.8.	Exposition aux risques de marché.....	44
5.9.	Provisions risques et charges.....	44
5.10.	Détail des autres dettes opérationnelles.....	44
6.	NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT.....	45
6.1.	Chiffre d'affaires.....	45
6.2.	Dotations / Reprises amortissements.....	45
6.3.	Dotations / Reprises provisions risques et charges.....	45
6.4.	Autres produits et charges d'exploitation.....	45
6.5.	Coût de l'endettement financier net.....	46
6.6.	Impôts sur les bénéfices.....	46
6.7.	Résultat net par action.....	46
7.	AUTRES INFORMATIONS.....	47
7.1.	Rémunération des mandataires et jetons de présence.....	47
7.2.	Effectifs.....	47
7.3.	Stocks options.....	47
7.4.	État des sûretés réelles et autres engagements donnés.....	47
7.5.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	47
7.6.	Passifs éventuels.....	48
7.7.	Transactions avec les parties liées.....	48

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le métier du groupe SODIFRANCE est celui de services et d'ingénierie informatiques – SSII – avec un positionnement sur :

- Des offres complètes de services informatiques, de la mise en place des infrastructures au développement d'applications et la tierce maintenance,
- Des offres de solutions spécialisées pour automatiser le développement et l'évolution des systèmes d'information.

SODIFRANCE est une société domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

En date du 10 mars 2010, le Directoire a arrêté les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE (ci-après dénommée la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

Le Groupe sur l'exercice 2009 a bénéficié d'un Crédit Impôt Recherche de 1 349 k€. Le calcul Crédit d'impôt Recherche a été effectué en partenariat avec une société spécialisée. Le produit de ce Crédit d'impôt pour sa partie liée à des dépenses immobilisées en recherche et développement a été étalé en résultat sur 3 ans.

CONSTITUTION DE HP2M, HOLDING DE SODIFRANCE – PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital et Synergie Finance. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35,98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 euros par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES SODIFRANCE DU 6 FÉVRIER 2009 AU 12 MARS 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 Euros par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE.

L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

A l'issue de la période initiale de l'Offre publique d'achat, close le 12 mars 2009, la société HP2M détenait 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

RÉOUVERTURE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES SODIFRANCE DU 8 AVRIL AU 30 AVRIL 2009

Cette offre amicale de HP2M visant les 399 458 actions SODIFRANCE non encore détenus a été ré-ouverte au prix de 4 € conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers qu'à la date du 6 mai 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre d'achat elle a reçu en dépôt 95 506 actions. Par ailleurs, HP2M a acquis sur le marché du 1er avril au 4 mai, 39 962 actions SODIFRANCE au prix de 4€ par action.

Au 7 mai 2009 HP2M détient 2 943 436 actions SODIFRANCE franchissant ainsi le seuil des 90% de détention du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.

Du 15 mai au 6 août 2009, HP2M a fait l'acquisition de 8 392 actions SODIFRANCE.

A la date de clôture de l'exercice 2009, HP2M détient donc 2 951 828 actions SODIFRANCE soit 92,03% du capital et 91,83% des droits de vote.

INTÉGRATION DE NOUVELLE ACTIVITÉ :

Le 15 octobre 2009, le groupe SODIFRANCE a repris les activités TSI (Transformations des Systèmes d'Information) et TMA (Tierce Maintenance Applicative) grands comptes, anciennement exploitées par la société BT Global Services spécialisée dans la migration de données des systèmes d'information, ceci au sein de la filiale CONSYL. CONSYL a changé de dénomination sociale pour devenir DATALLIANCE (AGE du 25.09.2009).

Cette opération a entraîné la constatation de reprise à la valeur comptable d'immobilisations incorporelles (logiciels) et corporelles (petits matériels) pour un montant global de 94 k€.

Une avance de 660 K€ visant à financer le BFR consentie par le cédant jusqu'au 31 mars 2010, est inscrite en autres dettes au 31 décembre 2009.

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

FUSION SIREVE/SIREVE INGENIERIE

La société SIREVE associée unique de la société SIREVE INGENIERIE a décidé le 22 décembre 2009 de procéder à une fusion absorption de sa filiale sous le régime des fusions simplifiées. Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés au 31.12.2009.

2.2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément postérieur à la clôture.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

3.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLIQUÉ ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En application du règlement européen CE N°1606/2002, adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable IAS/IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2008, à l'exception des normes et interprétations suivantes qui ont été appliquées à partir du 1er janvier 2009.

Les normes et amendements à des normes existantes, et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, qui ont été adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, sont les suivants :

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ». Cette norme introduit un certain nombre de changements dans le format et dans la dénomination des états financiers ainsi que dans les informations à fournir. Le Groupe présente désormais un Etat du résultat global commençant par le résultat net et détaillant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels. Cette norme requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau et de second niveau. Les modifications induites par cette norme sont présentées par le Groupe en note 3.27.

Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunt »

Amendement IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Amendement IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »

Amendement IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels ».

Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir »

Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »

Premier projet annuel d'amélioration des IFRS (mai 2008)

IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe »

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »

Les nouveaux amendements et interprétations sont sans incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises (Phase 2) » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2009;

IAS 24 Révisée « Transactions entre parties liées » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Deuxième projet annuel d'amélioration des IFRS (avril 2009) applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

IFRIC 12 « Concessions de services », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 29 mars 2009 ;

IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009;

IFRIC 18 « Transfert d'actifs en provenance des clients » applicable aux exercices ouverts à compter au 1^{er} juillet 2009;

IFRIC 19 « Extension de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Amendement IAS 39 « Eléments couverts éligibles » d'application obligatoire le 1^{er} juillet 2009 ;

Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Amendements à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 ;

Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions » d'application obligatoire le 1^{er} janvier 2010 ;

3.2. DATE DE CLÔTURE

Les comptes des sociétés du périmètre couvrent tous une période de 12 mois sur l'exercice 2009.

Rappel concernant les exercices précédents :

ONEXT CONTENT SYSTEM SAS acquise le 13 avril 2007 a été intégrée en consolidation sur la période du 01/04/2007 au 31/12/2007, et sur 12 mois en 2008.

API GROUP SAS et APPRENTISSAGE INFORMATIQUE PROFESSIONNEL SARL, acquises le 12 juillet 2007 ont été intégrées en consolidation sur la période du 01/07/2007 au 31/12/2007, et sur 12 mois en 2008.

3.3. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et des passifs issus de regroupement d'entreprises qui sont enregistrés à leur juste valeur.

3.4. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- la valorisation des engagements de retraite
- les impôts différés.

3.5. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION PÉRIMÈTRE

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 décembre 2009, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du groupe qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 4.1.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Le groupe SODIFRANCE ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad hoc.

3.6. TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.7. AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.8. VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.9. ÉCART D'ACQUISITION (IFRS 3 -IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

3.10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Frais de développement3 ans
- Logiciels1-8 ans

Le groupe porte à l'actif les frais de développement de logiciels créés pour un usage interne ou commercial qui respectent les critères IAS en immobilisations incorporelles dans les comptes sociaux. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, ...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet).

Sur l'exercice, 775 k€ ont été portées en immobilisations incorporelles. Les frais de développement représentent un total net à l'actif de 921 k€.

3.11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement.

L'approche par composant n'a pas été utilisée eu égard à la nature des actifs immobilisés.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	DURÉE	MODE
Aménagements des locaux	10 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire

3.12. LOCATIONS FINANCIÈRES (IAS 17)

Les équipements acquis en crédit bail ou financés en location financière sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe, si leur valeur d'acquisition de l'immobilisation ou du groupe d'immobilisations de même nature est supérieure à 30 k€. Chaque redevance est partagée en remboursement de dette financière et une charge financière, ceci sur la base d'un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée au compte de résultat pendant la durée du contrat.

Les immobilisations incorporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amorties sur les durées en vigueur au sein du Groupe représentent 775 k€ brut et sont amorties pour 692 k€.

Aucune construction ni aucun aménagement de construction ne fait l'objet d'un contrat de location financière.

Les autres immobilisations corporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amorties sur les durées en vigueur au sein du Groupe, représentent un montant brut de 605 k€ et sont amorties pour 445 k€.

La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan.

Les loyers restant à courir représentent un total de 146 k€ aux échéances suivantes :

- Moins d'un an : 78 k€
- Un à cinq ans : 68 k€.

3.13. AUTRES ACTIFS NON COURANTS (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.14. SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS (IAS 36)

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Les UGT sont des unités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Au sein du Groupe, elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du groupe, SODIFRANCE utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du groupe, le Groupe constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

3.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2009 est de 33.33%, sans variation par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT-MAINT SAS, MIA SOFTWARE SAS, API GROUP SAS, APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL, ONEXT CONTENT SYSTEM SAS et DATALLIANCE SAS prévoit que l'économie d'impôt résultant, pour le groupe intégré, des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit. Ce compte de dette est cumulé avec l'ensemble de l'impôt différé actif.

L'économie d'impôt sur les sociétés, constatée dans les comptes sociaux de la société mère intégrante en compte de dettes, représente en fait l'économie d'impôt sur les sociétés générée compte tenu des bénéfices de certaines filiales qui ont pu être imputés sur les déficits d'autres filiales.

L'économie d'impôt sur les sociétés, calculée sur le solde des déficits reportables du Groupe intégré qui n'auraient pas pu être imputés sur des bénéfices malgré le mécanisme de l'intégration fiscale, est comptabilisée en consolidation par la société mère en Impôts différés actifs.

Depuis le 31/12/2007, cet impôt différé actif présente un solde diminué du compte de dettes diverses, représentant l'économie d'impôt constatée chez la société mère du fait de l'intégration.

Cette économie de trésorerie représente :

- au 31 décembre 2007 : 1 097 k€
- au 31 décembre 2008 : 1 427 k€
- au 31 décembre 2009 : 1 486 k€

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

3.16. STOCKS (IAS 2)

Les stocks sont essentiellement constitués de petits matériels informatiques. La valorisation des stocks de marchandises se fait selon le principe des coûts historiques en retenant la méthode du FIFO. Si la valeur totale calculée est supérieure à celle de la valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

3.17. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentent un montant total de 2 984 k€ au 31.12.2009 contre 4 027 k€ au 31.12.2008.

Ces créances cédées étaient comptabilisées à l'actif en déduction du poste clients au 31.12.2007. A compter du 01.01.2008, le Groupe SODIFRANCE ayant changé de contrat d'affacturage, les créances cédées ne sont plus déduites du poste clients, mais positionnées en dettes financières après déduction des réserves de financement et retenues de garantie. En effet, il est estimé que le nouveau contrat ne transfère pas le risque de non recouvrement des créances sur la société d'affacturage. Ces créances et dettes ne sont donc pas susceptibles d'être déconsolidées.

Rappel concernant les exercices précédents :

A traitement équivalent sur 2007, les modifications des postes du bilan sont les suivantes :

K€	2007 avant retraitement	Retraitement	2007 après retraitement
Clients	15 676	3 990	19 666
Autres créances	5 609	-1 965	3 644
Autres emprunts	2 048	2 025	4 073

Au 31.12.2009 la position vis-à-vis du factor est débitrice pour 3 936 K€ alors qu'au 31.12.2008, les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentaient un total de financement à court terme, déduction faite des retenues de garantie et autres réserves de 485 k€.

Aucun effet ne faisait l'objet d'escompte au 31.12.2009.

3.18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

3.19. CAPITAL

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

3.20. TITRES D'AUTOCONTRÔLE (IAS 32)

En application de la norme IAS 32, les titres détenus en autocontrôle ont été comptabilisés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ces titres représentaient au 31 décembre 2008, un total de 1 320 k€ brut et avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 394 k€. Ils ont été cédés le 16.02.2009.

Le résultat de cession de ces titres a été imputé en diminution des autres réserves dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

3.21. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES (NON COURANTS ET COURANTS)

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

3.22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (IAS 39)

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts (collar) sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

Cet instrument dérivé a été désigné comme instrument de couverture dans la cadre d'une relation de couverture des flux futurs de trésorerie.

La variation de juste valeur de cet instrument de couverture qui constitue une couverture efficace est comptabilisée en capitaux propres, et la part inefficace est comptabilisée en résultat.

3.23. PROVISIONS (NON COURANTES ET COURANTES) (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

3.24. AVANTAGES DONNÉS AU PERSONNEL (IAS 19)

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- modalité de départ en retraite : Départ volontaire
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC)
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : TH TF 00-02
- taux annuel de capitalisation inflation comprise : 4 % ;
- taux de rendement financier : 4% ;
- taux d'évolution des salaires inflation comprise : 2.5 % ;
- inflation : 2.5 % ;
- taux de charges sociales : 45 % ;
- frais sur cotisation : 2% ;
- application d'un taux de turn-over dégressif en fonction de l'âge.

L'estimation de l'engagement total a été réalisée sur la base d'une étude commandée à un actuare.

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de Garantie CNP s'établit à 442 K€ au 31.12.2009.

En complément de l'actif de couverture, une provision de 337 K€ a été constituée portant ainsi le montant de l'engagement d'indemnité de départ en retraite à 779 K€.

3.25. PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les passifs courants comprennent notamment :

- les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

Les passifs non courants comprennent notamment :

- les provisions non courantes correspondant aux provisions qui ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation.

3.26. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe. Les dépenses de services après vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait est constaté au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode à l'avancement.

Les prestations de maintenance de logiciel facturées en avance sont comptabilisées prorata temporis en chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires correspondant à la période de prestation qui s'étend au-delà de la période de clôture est comptabilisé en produits constatés d'avance.

3.27. SECTEURS OPÉRATIONNELS (IFRS 8)

Les travaux d'analyse de l'information à fournir dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 8 « segments opérationnels » à compter du 1er janvier 2009 a conduit à définir au sein du Groupe l'existence d'un seul segment opérationnel « Services et ingénierie informatique ». Dans le cadre de cette analyse le Groupe a considéré que le segment vente d'« Editions de logiciels », de par son faible poids (< 1,6% du C.A total et <1% du résultat opérationnel courant) était intégré dans le segment opérationnel « Services et ingénierie informatiques ».

3.28. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- des éléments de produits et charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.29. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier comprend :

- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.30. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

En application des préconisations en matière de présentation des comptes consolidés, la participation des salariés est intégrée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat. Compte tenu des résultats sur l'exercice, la participation comptabilisée au 31 décembre 2009 pour le Groupe est égale à 0 k€.

3.31. SUBVENTIONS ET AIDES DE L'ÉTAT (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche entre dans le champ d'application de la norme IAS 20 portant sur la comptabilisation des subventions publiques.

Dans ce cadre, le Groupe scinde le produit de crédit d'impôt recherche comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

3.32. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 6.6.

3.33. INTÉRÊTS MINORITAIRES (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.34. RÉSULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le résultat net consolidé par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action dilué est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice non ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le calcul du résultat net consolidé par action ne tient pas compte des options de souscription existantes au 31 décembre 2009, soit 32 500 compte tenu des prix de souscription par rapport au cours de l'action. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est de 3 207 426.

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SODIFRANCE SA est la société mère consolidante.

Les comptes annuels des sociétés dans lesquelles la SA SODIFRANCE exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement.

4.1. ENTREPRISES INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Données sociales :

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	Pays	N° SIREN	Fraction de capital détenu	Total actif	Dettes	Chiffre d'affaires	Résultat
SODIFRANCE	ST GREGOIRE (35)	France	383.139.102	Mère	34 356	17 931	6 376	-4 418
SOFT-MAINT	NANTES (44)	France	384.124.582	100%	13 573	9 291	14 529	435
SODIFRANCE ISIS	ST GREGOIRE (35)	France	420.458.382	100%	31 036	12 735	40 706	161
SIREVE	ST GREGOIRE (35)	France	332.677.798	100%	697	163	0	-68
SOFTMAINT BX	BRUXELLES	Belgique	472.270.729	100%	386	447	2 225	-187
MIA SOFTWARE	PARIS	France	479.228.694	100%	1 526	532	1 158	154
API GROUP	PARIS	France	414.434.290	100%	7 318	4 796	15 719	121
APP.PROFESS.INFO	PARIS	France	414.740.233	100%	167	45	146	50
ONEXT CONTENT SYS.	NANTES (44)	France	451.165.542	100%	808	544	1 196	8
DATALLIANCE	NANTES (44)	France	385.176.607	100%	3 439	2 904	762	40
SOFT-MAINT TUNISIE	ARIANA	Tunisie		90%	421	192	547	228

4.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société SOFT-MAINT TUNISIE, créée en novembre 2008 et qui n'avait pas été consolidée en 2008, compte tenu de l'impact négligeable que son intégration au périmètre aurait eu sur les comptes du Groupe, entre dans le périmètre de consolidation pour cet exercice.

4.3. IMPACT DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRES :

Rappel concernant les exercices précédents :

Dans le but de disposer d'une information comparative homogène, le tableau suivant détaille les impacts des variations de périmètres des sociétés ayant intégré le Groupe au cours de l'exercice 2007 :

	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT NET
Données consolidées	56 952	2 017
Données contributives à la consolidation 2007		
API GROUP	8 947	647
APPRENTISSAGE PROF. INFO.	0	8
ONEXT CONTENT SYSTEM	659	-14
Données sur 12 mois (01/01 au 31/12/2007) des sociétés entrantes (hors groupe)		
API GROUP	17 085	53
APPRENTISSAGE PROF. INFO.	0	54
ONEXT CONTENT SYSTEM sur 14 mois (01/11/06 au 31/12/07)	843	-8
Données consolidées avec intégration des sociétés entrantes sur 12 mois (01/01 au 31/12/2007)	65 274	1 475

4.4. EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SCI SIRIMMO - Cette filiale détenue à 100 % par SODIFRANCE ISIS a été acquise en juillet 1999. Il s'agit d'un élément peu significatif, cette société n'a donc pas été consolidée. Les autres titres correspondent à des sociétés sans activité et ne présentent donc pas un caractère significatif.

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les valeurs au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

EN K€	BRUT	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
SARL SIREVE	957	431	526
SAS SOFT-MAINT	81	81	0
SAS SOFT-MAINT (QUALITEC)	1 554	678	876
SAS SOFT-MAINT (IMAGINE)	2 824	961	1 863
SAS SOFT-MAINT (TRANSFORM)	721	210	511
SAS SODIFRANCE ISIS	2 881	2 278	603
SAS SODIFRANCE ISIS (INSTITUT)	59	11	48
SAS SODIFRANCE ISL	183	93	90
SA CONSYL	1 863	684	1 179
SAS API GROUP	10 797	0	10 797
SAS ONEXT CONTENT SYSTEM	364	0	364
TOTAL	22 286	5 427	16 859

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'évènements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du Groupe, et donc de l'impossibilité d'affecter les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée sur l'ensemble des sociétés du Groupe. Le Groupe dans son ensemble constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les principales modalités de calcul du test de dépréciation sont les suivantes :

- Plans à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans
- Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC)
- Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le WACC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au WACC du groupe.
- Le WACC retenu est de 9,80% après impôt, prenant en compte la prime de risque intrinsèque au Groupe.
- Le taux de croissance prévu à long terme est de 1% sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue et de l'inflation.

La valeur d'entreprise obtenue par la méthode décrite ci-dessus ne remet pas en cause la valeur des écarts d'acquisition.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptabilisés antérieurement à l'application des normes IFRS.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Variation des valeurs brutes

EN K€	31.12.2008	AUTRES VARIATIONS	RECLASS.	+	-	31.12.2009
Frais d'établissement	0					0
Frais recherche et développement	5 452			775		6 227
Concessions, brevets	1 225			72	84	1 213
Concessions, brevets en crédit bail	775					775
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 452	0	0	847	84	8 215
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Installations techniques	430		126	97	52	601
Autres immobilisations corporelles	1 855		-126	380	346	1 763
Autres immobilisations corporelles et crédit bail	605					605
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 890	0	0	477	397	2 969
TOTAL	10 341	0	0	1 324	482	11 184

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Variation des amortissements

EN K€	31.12.2008	AUTRES VARIATIONS	RECLASS.	+	-	31.12.2009
Frais d'établissement	0					0
Frais recherche et développement	4 561			745		5 306
Concessions, brevets	1 053			98	84	1 067
Concessions, brevets en crédit bail	608			84		692
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 222	0	0	927	84	7 064
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Installations techniques	469		14	39	52	471
Autres immobilisations corporelles	1 313		-14	209	296	1 211
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	380			65		445
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 162	0	0	313	348	2 126
TOTAL	8 384	0	0	1 239	432	9 191

5.3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les Titres de participation non consolidés sont :

EN K€	BRUT	NET
SCI SIRIMMO	30	30
SARL IGN	66	0
Autres	33	00
TOTAL	129	30

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie et cautions pour un montant global de 215 k€.

5.4. DÉTAIL DES ACTIFS COURANTS

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Stocks	29	20	42
Clients et comptes rattachés	18 425	19 705	15 961
Avances et acomptes versés	48	73	65
Débiteurs divers	5 250	4 444	4 795
Charges constatées d'avance	342	489	835
Valeurs mobilières et trésorerie	6 009	3 604	4 393
TOTAL	30 102	28 336	26 092
Provisions clients	-310	-291	-350
Provisions sur autres créances	-21	-21	-21
TOTAL NET	29 771	28 023	25 721

Tous les actifs courants ont une échéance inférieure à moins d'un an.

L'analyse des créances échues non provisionnées donnent les éléments suivants :

	TOTAL CRÉANCES ÉCHUES (NET DE PROV)	ECHUES DEPUIS - DE 6 MOIS	ECHUES DEPUIS + DE 6 MOIS ET - 12 MOIS	ECHUES DEPUIS + 12 MOIS
Clients et comptes	3 495	2 563	570	362
Autres créances	310			310
TOTAL	3 805	2 563	570	672

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.5. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

EN K€	31.12.2008	PRODUITS/CHARGES	RÉSERVES PERIMETRE	31.12.2009
Impôt différé actif	934	-44	177	1 066
TOTAL	934	-44	177	1 066

L'impact sur le résultat est analysé en point 6.6.

Les prévisions permettent d'estimer les délais de récupération de l'impôt différé actif sur le planning suivant :

EN K€	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Impôt différé actif	750	316	0	0	1 066
TOTAL	750	316	0	0	1 066

5.6. CAPITAUX PROPRES

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Capital social société mère	5 000	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport de la société mère	9 506	9 506	9 506
Réserve légale	438	398	393
Réserves réglementées société mère			
Autres réserves consolidées	-661	-2 791	-4 489
Résultat part du groupe	1 119	1 598	2 017
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	15 401	13 711	12 428
Ecart de conversion	-2		
Capitaux propres part minoritaires	22	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 422	13 711	12 428

Le capital est composé de 3 207 426 actions d'une valeur nominale de 1,56 euros. Les 231 809 actions détenues précédemment en autocontrôle ont été cédées au cours de l'exercice.

Attribution d'actions gratuites

Sur délégation de l'Assemblée générale du 24 juin 2005, les Directoires des 27 juillet 2006 et 27 juin 2007 ont attribué à des cadres dirigeants un total de 18.000 actions gratuites SODIFRANCE, conditionnées à la réalisation des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel tels qu'arrêtés dans les budgets 2007 et 2008.

A la date du 16 janvier 2009, les bénéficiaires ont établi des renoncations individuelles aux attributions gratuites d'actions.

Il n'y a pas d'autres plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces plans d'actions gratuites compte tenu de son caractère non significatif à la date de valorisation.

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.7. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Echéances des dettes financières :

EN K€	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAUX
Emprunts / des établis. de crédit	1 326	4 544		5 870
Dettes sur retraitement de crédit bail	69	82		152
Autres dettes financières et subventions	94	60		154
Instrument dérivé		559		559
TOTAL EMPRUNT	1 490	5 245	0	6 735
Affacturage				0
Concours bancaires	172			172
TOTAUX	1 662	5 245	0	6 907
Rappel au 31 décembre 2008 :				
Dettes financières	2 249	5 444	1 346	9 040
Concours bancaires	151			151
TOTAUX	2 401	5 444	1 346	9 191

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

La variation de juste valeur de cet instrument au 31.12.2009 est de 559 K€, comptabilisée à hauteur de 530 K€ dans les réserves (part efficace de la comptabilité de couverture) et à hauteur de 29 K€ dans le résultat financier (part inefficace).

Détail des principaux emprunts :

	Date de souscription	Devise	Durée	Taux	Montant nominal	Montant au 31.12.2009	Covenants	Garanties
Emprunt acquisition API Group (pool bancaire - Crédit Agricole, BCME, BPO, Fortis, Palatine)	16/07/2007	Euro	7 ans	Variable Euribor 12 mois +1,20%	8 000	5 412	voir (a)	Gages titres SODI.ISIS, API GROUP, SOFT-MAINT
Banque Palatine	05/06/2007	Euro	4 ans	Variable Codevi +0,75%	400	157		Nantissement Fonds de commerce
Banque CIO	15/07/2007	Euro	4 ans	Variable Euribor 3 mois	400	260		Gages titres ONEXT CONTENT SYSTEM

(a) Précision sur les covenants :

La marge applicable est ajustée le cas échéant en fonction du niveau du Ratio d'endettement financier défini comme étant le rapport entre les dettes financières nettes consolidées et le résultat consolidé.

Les dettes financières nettes signifient la différence entre :

- les dettes moyen et long terme contractées auprès des banques, y compris les deux tiers des engagements de crédit bail mobilier et la moitié des engagements de crédit bail immobilier, ainsi que les découverts bancaires, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus ;

et :

- le montant des disponibilités et placements financiers (net de factor mais incluant les titres détenus en autocontrôle).

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Si le ratio est compris entre 2.25 et 2.50, la marge applicable est fixée à 1.50 %

Si le ratio est compris entre 0.75 et 2.25, la marge applicable est fixée à 1.20 %

Si le ratio est inférieur à 0.75, la marge applicable est fixée à 0.90 %

Le non respect du ratio d'endettement financier peut entraîner l'exigibilité anticipée de la dette. A partir de l'exercice 2009, ce ratio doit être inférieur ou égal à un.

Le Ratio d'endettement financier est calculé annuellement, au 31 décembre de chaque année, sur la base des comptes consolidés certifiés et audités du Groupe.

Le Groupe respecte ce ratio au 31.12.2009.

5.8. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Risque de taux d'intérêt :

L'endettement moyen et long terme est de 6.9 M€ au 31.12.2009, dont 6.6 M€ sont à taux variables. Le risque de taux est réduit suite à la négociation d'un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal.

Compte tenu de leurs montants les risques de variation de taux sur les autres emprunts ne sont pas significatifs.

Risque de change :

Les opérations conclues en devises sont quasiment inexistantes. Les dettes et créances libellées en devise hors zone euro au 31.12.2009 ne sont pas significatives.

Risque de liquidité :

Le recours à l'affacturage sur les deux filiales les plus importantes du Groupe permet de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible et limite de ce fait de façon importante le risque de liquidités.

5.9. PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

EN K€	31.12.2008	VARIATION PÉRIMÈTRE	+	-	31.12.2009
Litiges clients / projets	710		617	710	617
Contentieux salariés	364		80	305	139
Indemnité fin de carrière			337		337
Contentieux organismes sociaux	20		149	20	149
Autres risques	86			84	2
TOTAL	1 180	0	1 183	1 119	1 243

Les reprises sur provisions non utilisées ne sont pas significatives.

5.10. DÉTAIL DES AUTRES DETTES OPÉRATIONNELLES

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dettes sociales	10 961	10 499	9 409
Dettes fiscales	5 963	5 414	5 412
Dettes diverses	3 719	2 415	2 294
Produits constatés d'avance	2 013	1 450	1 846
TOTAL	22 655	19 778	18 961

6. NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par zones géographiques

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
France	61 000	63 205	52 942
Hors France	2 080	4 465	4 010
TOTAL	63 080	67 670	56 952

6.2. DOTATIONS / REPRISES AMORTISSEMENTS

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations incorporelles	927	892	867
Immobilisations corporelles	313	279	265
TOTAL	1 239	1 171	1 132

6.3. DOTATIONS / REPRISES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Litiges clients / Projets	-93	150	90
Contentieux salariés	-225	307	14
Indemnité fin de carrière	337		
Autres	45	-18	-338
TOTAL	64	439	-234

6.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Crédit impôt recherche	1 126	1 004	0
Redevance de marques	-27	-37	-37
Créances irrécouvrables	-25	-168	-314
Autres	16	-68	2
TOTAL	1 089	731	-348

Pour cet exercice, le crédit d'impôt recherche porte à la fois sur des frais de recherche immobilisés et sur des frais de recherche qui ne peuvent pas être immobilisés au regard du référentiel IFRS. En conséquence, le crédit impôt recherche est comptabilisé comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés, est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

6.5. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et charges financières	-509	-648	-406
Résultat net /Opération VMP	20	15	43
Autres	2	1	1
TOTAL	-487	-632	-363

6.6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts s'analyse de la façon suivante :

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Impôts courants	-3	-3	-65
Impôts différés	-44	-300	-703
TOTAL	-47	-303	-768

La preuve d'impôt se présente comme suit :

Résultat avant impôt (en K€)	1189
Résultats des sociétés exclues du retraitement	27
Impact des charges non déductibles	47
Impact des produits non imposables	-1 126
Résultat soumis à l'impôt	135
Taux de l'impôt	33,33%
Charges d'impôt sur résultat de l'exercice	45
Régularisation impôts Belgique	3
TOTAL IMPÔT SOCIÉTÉ 2009	47

Les produits non imposables sont essentiellement constitués du crédit impôt recherche.

6.7. RÉSULTAT NET PAR ACTION

En k€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	1 119	1 598	2 017
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	3 207 426	2 975 617	3 037 295
RÉSULTAT PAR ACTION EN EURO	0.35	0.54	0.66

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES ET JETONS DE PRÉSENCE

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance.

Les rémunérations attribuées aux membres du directoire se sont élevées à 596 425 euros pour l'exercice, dont 13 795 euros au titre des avantages en nature.

Détail par personne :

NOM	FIXE	VARIABLE	REMU. MEMBRES DIRECTOIRE	TOTAL	AVANTAGE EN NATURE
F. Mazin	161 500 €	38 001 €		199 501 €	8 983 €*
Y. Lennon	149 608 €	31 982 €	1 500 €	183 090 €	3 132 €
AL. Mazin	79 800 €	20 110 €	1 500 €	101 410 €	1 680 €
F. Rivière de Précourt	81 000 €	16 130 €	1 500 €	98 630 €	
TOTAL	471 908 €	106 222 €	4 500 €	582 630 €	13 795 €

*Suite à une recommandation du Conseil de Surveillance du 24 mars 2009, il a été souscrit une convention d'assurance chômage pour mandataires sociaux auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise.

Depuis le 16 janvier 2009, les rémunérations de Messieurs MAZIN et LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de Messieurs MAZIN et LENNON.

Les rémunérations attribuées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2009.

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer à 17 500 euros le montant global des jetons de présence au conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7.2. EFFECTIFS

CATÉGORIE	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Cadres	780	741	738
ETAM	75	98	104
TOTAL	855	839	842

7.3. STOCKS OPTIONS

Seul le plan III d'options de souscription d'action est actif ; il expirera le 23 avril 2010. Aucune option de souscription d'action n'a été exercée au cours de l'exercice 2009.

7.4. ÉTAT DES SÛRETÉS RÉELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

EN K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Avances et acomptes reçus			
Nantissements fonds de commerce	157	392	400
Autres cautions	0	0	76
Nantissements de titres	5 672	7 591	8 400
TOTAL	5 829	7 983	8 876

7.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires facturés par les Commissaires aux comptes sur l'exercice se détaillent de la façon suivante.

EN K€	SOLIS M DA	GRANT THORNTON	JP AUDIT	THIERRY LAROQUE	TOTAL
Exercice 2009	85.4	22.0	19.6	0.0	127.0
Exercice 2008	87.1	22.5	21.8	7.1	138.4

3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

7.6. PASSIFS ÉVENTUELS

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2008 et 2009, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le droit individuel à la formation acquis s'élève à 62 164 heures au 31 décembre 2009.

7.7. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du Groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement.

Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société SODIFRANCE est contrôlée par la société HP2M.

Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- Dettes courantes 141 K€
- Créances 6 K€
- Charges d'exploitation..... 768 K€
- Produits d'exploitation 6 K€

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SODIFRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Rennes et Saint-Grégoire, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Jean-Pierre Cordier
Associé

Stéphane Bougreau
Associé

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1 de l'annexe concernant le changement de méthode comptable que constitue la première application de IAS 1 révisée et IFRS 8.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.14 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.14 et 5.1 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Solis - M. Dherbey et Associés

Hervé Davoult
Associé

Laurent Dherbey
Associé

4. COMPTES SOCIAUX

4.1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2009 (en K€)	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2008 (en K€)
Capital souscrit non appelé	0	0
Frais d'établissement	0	0
Logiciels	79	127
Immobilisations en cours	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79	127
Terrains		
Constructions	0	0
Installations techniques, matériels	18	12
Autres immobilisations corporelles	420	257
Immobilisations en-cours		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437	270
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	22 419	25 440
ACTIF IMMOBILISÉ	22 935	25 837
Avances et acomptes	6	39
Clients et comptes rattachés	2 695	4 437
Autres créances	6 961	7 491
Valeurs mobilières de placement	1 492	1 678
Disponibilités	36	15
Comptes de régularisation	230	345
TOTAL ACTIF	34 356	39 841

PASSIF	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2009 (en K€)	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2008 (en K€)
Capital	5 000	5 000
Primes	9 506	9 506
Réserves	6 192	5 401
Report à nouveau	0	0
Amortissements dérogatoires	141	141
Résultat de l'exercice	-4 418	791
CAPITAUX PROPRES	16 421	20 839
Provision pour risques & charges	4	79
Emprunts et dettes financières	6 016	8 327
Fournisseurs	1 060	1 419
Dettes fiscales et sociales	791	1 139
Autres dettes	10 064	8 038
TOTAL PASSIF	34 356	39 841

4. COMPTES SOCIAUX

4.2. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

EN K€	31 DÉCEMBRE 2009	31 DÉCEMBRE 2008
Ventes de services	6 376	6 358
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 376	6 358
Subventions d'exploitation	122	287
Reprise sur provision d'exploitation	69	0
Autres produits d'exploitation	14	73
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 581	6 718
Autres achats et charges externes	3 945	3 385
Charges de personnel	1 472	1 996
Autres charges d'exploitation	61	17
Impôts et taxes	127	123
Dotations aux amortissements et provisions	195	132
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 800	5 653
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	782	1 065
RÉSULTAT FINANCIER	-5 299	-99
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-4 517	966
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	99	-175
Impôts sur les bénéfices	0	0
RÉSULTAT NET	-4 418	791

4.3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

4.3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Augmentation du capital des filiales API et Onext

SODIFRANCE SA a souscrit aux augmentations de capital de ses filiales API GROUP SAS et ONEXT CONTENT SYSTEM SAS pour respectivement 2 000 000 € et 150 000 €.

Constitution de HP2M, holding de SODIFRANCE – Projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital et Synergie Finance. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35,98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 euros par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre

de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 6 février 2009 au 12 mars 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 Euros par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE. L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

4. COMPTES SOCIAUX

A l'issue de la période initiale de l'Offre publique d'achat, close le 12 mars 2009, la société HP2M détenait 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

Réouverture de l'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 8 avril au 30 avril 2009

Cette offre amicale de HP2M visant les 399 458 actions SODIFRANCE non encore détenus a été ré-ouverte au prix de 4 € conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers qu'à la date du 6 mai 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre d'achat elle a reçu en dépôt 95 506 actions. Par ailleurs, HP2M a acquis sur le marché du 1er avril au 4 mai, 39 962 actions SODIFRANCE au prix de 4€ par action.

Au 7 mai 2009 HP2M détient 2 943 436 actions SODIFRANCE franchissant ainsi le seuil des 90% de détention du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.

Du 15 mai au 6 août 2009, HP2M a fait l'acquisition de 8 392 actions SODIFRANCE.

A la date de clôture de l'exercice 2009, HP2M détient donc 2 951 828 actions SODIFRANCE soit 92,03% du capital et 91,83% des droits de vote.

4.3.2. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

4.3.3. PRINCIPES COMPTABLES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

METHODES D'ÉVALUATION

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une période de 1 à 8 ans.

Les durées d'amortissements ont été revues sur certains actifs conformément aux nouvelles normes comptables prévues au CRC 2002.10.

Ces modifications de durée, pour lesquelles ont été appliquées la méthode rétrospective, ont entraîné la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire au passif correspondant au total du surplus de dotation calculée compte tenu de la durée appliquée initialement pour un montant s'élevant à 40 565 euros au 31/12/2009.

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat H.T. majoré des frais accessoires).

Les amortissements économiques pratiqués sont calculés en linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- Constructions 20 ans
- Aménagement des constructions 5 à 20 ans
- Aménagement, agencement, installations 5 à 10 ans
- Matériel et outillage d'exploitation 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans

Immobilisations financières

Elles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'entrée. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Compte tenu des interactions fortes entre les différentes offres de services du groupe Sodifrance, la valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée selon une approche globale consistant à rechercher leur valeur économique d'ensemble, laquelle est comparée à la valeur comptable des titres de participation dans les comptes de Sodifrance.

Une provision de 5 M€ a été comptabilisée. Celle-ci a été affectée sur les sociétés Datalliance, Onext et API, dont la quote-part de situation nette est inférieure à la valeur comptable des titres chez Sodifrance.

Des frais d'acquisition de titres ont été comptabilisés en titres de participation pour les acquisitions des titres API GROUP SAS et ONEXT CONTENT SYSTEM SAS en 2007 pour un montant global de 202 230 euros. Ces frais sont amortis par le biais de l'amortissement dérogatoire sur 5 ans. La dotation 2009 s'élève à 40 446 euros.

Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Stocks

Néant

Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Titres en auto-contrôle :

Ces titres représentaient au 31 décembre 2008, un total de 1 320 k€ brut et avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 394 k€. Ils ont été cédés le 16.02.2009.

4. COMPTES SOCIAUX

4.3.4. NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISÉ

Valeurs brutes détaillées : variations de l'exercice

EN EUROS	31.12.2008	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2009
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques					
Fonds commercial					
Logiciels	964 756	16 038			980 794
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	964 756	16 038			980 794
Terrains					
Constructions					
Installations, matériel, outillage	126 346	10 061			136 407
Autres immobilisations corporelles	717 698	287 625			1 005 323
Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	844 044	297 686			1 141 730
Participations	25 162 714	2 150 000			27 312 714
Créances sur participations					
Autres titres immobilisés	236				236
Prêts					
Autres immobilisations financières	276 863	23 146	193 552		106 457
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	25 439 813	2 173 146	193 552		27 419 407
TOTAUX	27 248 613	2 486 870	193 552		29 541 931

Amortissements et provisions des immobilisations : variations de l'exercice

EN EUROS	31.12.2008	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2009
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques					
Fonds commercial					
Logiciels	837 622	64 472			902 094
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	837 622	64 472			902 094
Terrains					
Constructions					
Installations, matériel, outillage	114 007	8 557			122 564
Autres immo. corporelles	460 302	121 566			581 868
En-cours et avances					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	574 309	130 123			704 432
Participations		5 000 000			5 000 000
Créances sur participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immo. financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 000 000			5 000 000
TOTAUX	1 411 931	5 194 595			6 606 526

4. COMPTES SOCIAUX

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Le capital est ainsi composé de 3 207 426 actions de 1.56 Euros de valeur nominale.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN EUROS)	31.12.2008	Affectation du résultat par l'AGO	Autres variations	31.12.2009
Capital	5 000 000			5 000 000
Primes	9 506 335			9 506 335
Réserve de réévaluation				
Réserve légale	398 133	39 555		437 688
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 002 991	751 543		5 754 534
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	791 098	-791 098	-4 418 106	-4 418 106
Provisions réglementées	140 837		-119	140 718
TOTAUX	20 839 394	-	-4 418 225	16 421 169

Il n'y a plus d'actions détenues en autocontrôle.

VARIATION DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS (EN EUROS)	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	Virements et divers	31.12.2009
Provision pour investissement					
Amortissements dérogatoires	81 130		40 565		40 565
Amort. dérogatoire/frais d'acquisition de titres	59 707	40 446			100 153
Autres provisions réglementées					
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	140 837	40 446	40 565		140 718
Litiges et contentieux	69 000		69 000		
Garanties données aux clients					
Impôts					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	10 000	4 200	10 000		4 200
Autres provisions pour charges					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 000	4 200	79 000		4 200
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières		5 000 000			5 000 000
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	387 016		387 016		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	387 016	5 000 000	387 016		5 000 000
TOTAUX	606 853	5 044 646	506 581		5 144 918

Le poste « Autres provisions pour risques et charges » se ventile ainsi :

Contentieux URSSAF : 4 200 euros.

Le poste Provision dépréciation titres de participations se ventile ainsi :

Dépréciation des titres de participation ONEXT CONTENT SYSTEM : 490 000 euros.

Dépréciation des titres de participation DATALLIANCE : 1 350 000 euros.

Dépréciation des titres de participation API GROUP : 3 160 000 euros.

4. COMPTES SOCIAUX

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

RUBRIQUES ET POSTES (EN EUROS)	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	106 458		106 458	
Créances de l'actif circulant	8 371 288	8 371 288		
Charges constatées d'avance	229 561	229 561		
Capital souscrit-non appelé				
CRÉANCES	8 707 307	8 600 849	106 458	
Dettes financières	6 000 203	1 414 363	4 585 840	
Dettes non financières	11 914 700	11 914 700		
Concours bancaires et soldes créditeurs banques	15 700	15 700		
Produits constatés d'avance				
DETTES	17 930 603	13 344 763	4 585 840	

- **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 2 818**
Fournisseurs et comptes rattachés 2 818

- **Nature des autres créances : 6 961 406**
Créances sociales et fiscales 1 875 960
Avance de trésorerie groupe 4 506 070
Subventions 576 557
Autres créances diverses 2 819

- **Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 666 615**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 188 586
Dettes fiscales et sociales 265 986
Charges financières 194 543
Autres charges à payer 17 500

- **Nature des autres dettes : 10 064 313**
Dette sur acquisitions d'immobilisations 1 000 000
Avance de trésorerie groupe 7 248 216
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale 1 486 432
Créditeurs divers 329 665

- **Charges constatées d'avance : 229 561**
Locations immobilières 61 278
Maintenances 112 946
Cotisations d'assurance 49 914
Autres charges 5 423

4. COMPTES SOCIAUX

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

EN EUROS	31.12.2008	31.12.2009
Sicavs	670 543	1 491 883
Certificat dépôt négociable	0	0
Contrat de liquidité	139 413	0
Actions propres	1 255 358	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT BRUT	2 065 314	1 491 883
Provision pour dépréciation	-387 016	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT NET	1 678 298	1 491 883

4.3.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

EN EUROS	31.12.2008	31.12.2009
France	6 358 030	6 376 191
Export		
CHIFFRES D'AFFAIRES	6 358 030	6 376 191

RÉSULTAT FINANCIER

Il est composé des principaux éléments suivants :

EN EUROS	31.12.2008	31.12.2009
Produits et charges d'intérêts (nets)	-364 540	-363 568
Autres dotations et reprises sur provisions financières	-368 205	387 017
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 917	-367 467
Différences nettes de change		
Dotations dépréciation de titres de participation		-5 000 000
Dividendes reçus	600 000	45 000
RÉSULTAT FINANCIER	-98 828	-5 299 018

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il est composé des principaux éléments suivants :

EN EUROS	31.12.2008	31.12.2009
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	-121 883	108 495
Produits et charges sur exercices antérieurs	-69 784	-15 641
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	16 673	5 919
Subventions accordées aux entreprises liées		
Autres produits et charges sur opérations en capital (net)	7	543
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-174 987	99 316

4. COMPTES SOCIAUX

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Dans le cadre de l'intégration fiscale, aucune charge d'impôt calculée sur le résultat n'est exigible pour le groupe intégré sur l'exercice. En l'absence d'intégration fiscale, compte tenu de ses reports déficitaires, la société n'aurait pas constaté de charges d'impôt.

Le montant total des déficits reportables dont disposerait la société si elle avait été imposée séparément se monterait à 5 940 474 Euros.

Le montant total des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale se monte à 3 045 209 euros.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT-MAINT SAS, MIA SOFT-WARE SAS, CONSYL SA, API GROUP SAS et APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL prévoit que l'économie d'impôt résultant pour le groupe intégré des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit.

4.3.6. AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LE CRÉDIT BAIL

Les caractéristiques des principales immobilisations financées par le crédit bail ou la location financière sont les suivantes :

EN EUROS	VALEUR BRUTE	LOYERS 2009	LOYERS ANTÉRIEURS	LOYERS RESTANT DUS	VALEUR RÉSIDUELLE	AMORTISSEMENTS EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULÉS
Immobilisations incorporelles	775 373	0	820 068	0	0	83 797	691 578
Immobilisations corporelles	494 528	61 944	317 384	119 270	9 550	53 330	369 697
TOTAL	1 269 901	61 944	1 137 452	119 270	9 550	137 127	1 061 275

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation au 31.12.2009 est de 2 363.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnité de départ à la retraite

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- modalité de départ en retraite : Départ volontaire
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC)
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : TH TF 00-02
- taux annuel de capitalisation inflation comprise : 4 % ;
- taux de rendement financier : 4% ;
- taux d'évolution des salaires inflation comprise : 2.5 % ;
- inflation : 2.5 % ;
- taux de charges sociales : 45 % ;
- frais sur cotisation : 2% ;
- application d'un taux de turn-over dégressif en fonction de l'âge.

L'estimation de l'engagement total a été réalisée sur la base d'une étude commandée à un actuair.

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de Garantie CNP s'établit à 442 K€ au 31.12.2009.

En complément de l'actif de couverture, une provision de 337 K€ a été constituée portant ainsi le montant de l'engagement d'indemnité de départ en retraite à 779 K€.

Autres engagements donnés

Cautions données sur emprunts

	Montant initial	Montant résiduel	Sûreté
Emprunt pool bancaire	8 000 000	5 412 441	Nantissements titres des filiales
Emprunt CIO 2007	400 000	259 566	Nantissements titres ONEXT
Emprunt PALATINE 2007	400 000	157 028	Nantissement de fonds de commerce
Emprunt CIO 2003	685 128	10 487	Nantissement de fonds de commerce

4. COMPTES SOCIAUX

PERSONNEL

Effectif moyen

	31.12.2008	31.12.2009
Cadres	18	19
Employés, techniciens, Agents de Maîtrise	10	9
TOTAUX	28	28

Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance.

Les rémunérations attribuées aux membres du Directoire se sont élevées à 596 425 euros pour l'exercice, dont 13 795 euros au titre des avantages en nature.

Détail par personne :

NOM	FIXE	VARIABLE	RÉMU. MEMBRES DIRECTOIRE	TOTAL	AVANTAGE EN NATURE
F. Mazin	161 500 €	38 001 €		199 501 €	8 983 €* 3 132 €
Y. Lennon	149 608 €	31 982 €	1 500 €	183 090 €	
Al. Mazin	79 800 €	20 110 €	1 500 €	101 410 €	1 680 €
F. Rivière de Précourt	81 000 €	16 130 €	1 500 €	98 630 €	
TOTAL	471 908 €	106 222 €	4 500 €	582 630 €	13 795 €

Depuis le 16 janvier 2009, les rémunérations de Messieurs MAZIN et LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de Messieurs MAZIN et LENNON.

Les rémunérations attribuées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2009.

*Suite à une recommandation du Conseil de Surveillance du 24 mars 2009, il a été souscrit une convention d'assurance chômage pour mandataires sociaux auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise.

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer à 17 500 euros le montant global des jetons de présence au conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Attributions d'actions gratuites

Sur délégation de l'Assemblée générale du 24 juin 2005, les Directoires des 27 juillet 2006 et 27 juin 2007 ont attribué à des cadres dirigeants un total de 18.000 actions gratuites SODIFRANCE, conditionnées à la réalisation des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel tels qu'arrêtés dans les budgets 2007 et 2008.

A la date du 16 janvier 2009, les bénéficiaires ont établi des renoncations individuelles aux attributions gratuites d'actions.

Il n'y a pas d'autres plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur.

4. COMPTES SOCIAUX

FILIALES ET PARTICIPATIONS (DÉTENTIONS DIRECTES)

FILIALE	Capital Social	Autres Cap. Propres	% détenu	Res. Net 12/09	Valeur des titres brute	Valeur des titres nette
SODIFRANCE-ISIS	14 649 131	2 080 597	85%	161 263	12 576 489	12 576 489
DATALIANCE (ex CONSYL)	38 112	41 336	100%	40 244	2 119 986	769 986
SOFT-MAINT	304 899	2 769 039	66%	435 222	206 389	206 389
SOFT-MAINT BENELUX	62 000	62 314	100%	-186 680	62 000	62 000
MIA SOFTWARE	40 000	669 106	100%	154 331	40 000	40 000
ONEXT CONTENT SYSTEM	187 000	-83 343	100%	8 022	602 300	112 300
API GROUP	2 100 000	163 728	100%	121 049	11 699 830	8 539 830
APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFO.	7 622	64 124	75%	50 143	0	0
SOFT-MAINT TUNISIE	5 432	0	90%	227 900	5 718	5 718

Une procédure a été introduite à l'encontre de SODIFRANCE SA relativement au paiement de l'earn-out du prix d'achat d'une société acquise en 2007.

La SA SODIFRANCE est cotée au second marché depuis avril 1999. Le groupe SODIFRANCE établit des comptes consolidés dont la SA SODIFRANCE est la société mère.

DÉTAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

POSTES (EN EUROS)	Actif	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières	22 312 712		
Créances	2 701 859		
Créances financières	4 506 069		
Dettes financières		7 248 212	
Dettes non financières		366 538	
Produits financiers			150 261
Charges financières			
TOTAUX	29 520 640	7 614 750	150 261

SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIÉTÉ

Il s'agit des éventuels accroissements et allègements de la dette future d'impôt.

RUBRIQUES ET POSTES (EN EUROS)	Base	Impôt
Provisions réglementées	140 718	46 901
Autres		
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	140 718	46 901
Provisions non déductibles temporairement		
Ecart d'évaluation sur titres OPCVM		
Ecart de conversion passif		
Charges non déductibles temporairement	10 161	3 387
ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	10 161	3 387

4. COMPTES SOCIAUX

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES CONCERNÉS - NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 934 858,24	4 934 858,24	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 207 426	3 207 426	3 207 426	3 207 426	3 207 426
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	5.328.462	4.824.587	4.817.372	6 358 030	6 376 187
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 322.881	611.117	191.959	1 274 890	314 555
Impôts sur les bénéfices	6.424	60 000	0	0	
Participation des salariés due au titre de l'exercice			0		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 220.756	466 029	96 .602	791.097	-4 418 106
Résultat distribué			0	0	
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0.10	0.17	0.08	0.40	0.10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0.07	0.15	0.04	0.25	-1.38
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	27	26	28	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 294 125	1 267 926	1 270 578	1 368 242	1 006 163
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	568 710	561 875	567 899	627 319	465 513

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SODIFRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Rennes et Saint-Grégoire, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Jean-Pierre Cordier
Associé

Stéphane Bougreau
Associé

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 22 312 714 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir les calculs effectués par la société et vérifier les informations fournies dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Solis - M. Dherbey et Associés

Hervé Davoult
Associé

Laurent Dherbey
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE À SODIFRANCE ISIS (ORIGINE ISL)

Personne concernée :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,

Objet et modalités essentielles de la convention :

Considérant le rôle économique et commercial majeur assuré par sa filiale dans l'obtention tant des contrats de référencement que des marchés publics et parapublics, attribués directement ou indirectement à votre société, il a été décidé le 15 décembre 2004 d'octroyer une subvention exceptionnelle au profit de SODIFRANCE ISIS (origine ISL) et ce jusqu'au retour à meilleure fortune de ladite société si ses possibilités financières le permettent.

La meilleure fortune s'entendait du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 10 % du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société détenant l'activité au 31 décembre 2005, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Cette subvention exceptionnelle a été prolongée par acte du 15 décembre 2007. Les nouvelles modalités de cette convention sont les suivantes :

La meilleure fortune s'entendra du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 7% du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société SODIFRANCE ISIS au 31 décembre 2007, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Par courrier du 9 janvier 2009, votre société a renoncé à compter de cette date au bénéfice du remboursement du reste de la subvention, ce même en cas de retour à meilleure fortune.

A ce titre, le montant résiduel de 1 471 237 euros n'est plus dans les engagements dus au 31 décembre 2009.

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE À SOFT-MAINT

Personne concernée :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,

Objet et modalités essentielles de la convention :

Considérant le rôle économique et commercial majeur assuré par sa filiale dans l'obtention tant des contrats de référencement que des marchés publics et parapublics, attribués directement ou indirectement à votre société, il a été décidé le 15 décembre 2004 d'octroyer une subvention exceptionnelle au profit de SOFT-MAINT et ce jusqu'au retour à meilleure fortune de ladite société si ses possibilités financières le permettent.

La meilleure fortune s'entendait du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 10 % du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société détenant l'activité au 31 décembre 2005, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Cette subvention exceptionnelle a été prolongée par acte du 15 décembre 2007. Les nouvelles modalités de cette convention sont les suivantes :

La meilleure fortune s'entendra du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 10% du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société SOFT-MAINT au 31 décembre 2007, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Par courrier du 9 janvier 2009, votre société a renoncé à compter de cette date au bénéfice du remboursement du reste de la subvention, ce même en cas de retour à meilleure fortune.

A ce titre, le montant résiduel de 1 343 750 euros n'est plus dans les engagements dus au 31 décembre 2009.

3. PRESTATIONS DE SERVICES RENDUES PAR LA SOCIÉTÉ JOUSSET CONSEILS

Personne concernée :

- M. Gérard JOUSSET, Membre du Conseil de Surveillance.

Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 7 novembre 2007 a autorisé la convention de prestations avec la Société JOUSSET Conseils, représentée par la personne sus visée en précisant que cette convention entrait dans le champ d'application de l'article 225-86 du Code de commerce.

La convention signée le 9 octobre 2007 pour une durée de 12 mois a été renouvelée par acte du 1er octobre 2008 jusqu'au 30 septembre 2009. Le conseil de surveillance du 10 novembre 2009 a renouvelé l'autorisation de cette convention et

autorisé une facturation complémentaire correspondant aux travaux de conseil lors de l'acquisition du fonds de commerce BT.

Au titre de l'exercice 2009, la charge supportée par SODIFRANCE au titre de cette convention s'est élevée à 31 000€.

4. CONVENTION DE TRÉSORERIE DU GROUPE SODIFRANCE

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Assemblée Générale du 20 décembre 2000 a approuvé la convention de trésorerie groupe que la société SODIFRANCE et ses filiales ont signé le 16 décembre 1999.

Les sociétés signataires de cette convention ont convenu de mettre en place un système de centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe au niveau de la société mère SODIFRANCE, qui a reçu mandat pour cette gestion.

Les excédents de trésorerie dégagés par les filiales donnent lieu à une rémunération calculée au taux annuel EURIBOR 3 mois du trimestre précédent - 1 % et versée par SODIFRANCE.

Inversement, les soldes débiteurs des filiales donnent lieu au paiement à la société SODIFRANCE d'agios calculés au taux annuel EURIBOR 3 mois du trimestre précédent + 1 %.

En rémunération de son activité de gestionnaire, SODIFRANCE perçoit en sus de chaque société filiale une commission dite administrative égale à 0,25 % l'an des montants débiteurs hors groupe.

Compte tenu du niveau du taux de l'Euribor à 3 mois, inférieur à 1% à compter du mois de juillet, la rémunération des excédents et le calcul des agios sur les soldes débiteurs n'ont pu être appliqués. Par conséquent, sur l'exercice, seule la commission administrative sur les mouvements débiteurs hors groupe a été appliquée.

Au 31 décembre 2009, le solde des avances consenties par les filiales du Groupe à votre société dans le cadre de cette convention s'élevait à 5 957 663 euros, alors que le solde des avances faites par votre société aux différentes filiales du Groupe s'élevait à 4 506 070 euros.

A ce titre, votre société n'a pas enregistré de charge financière mais a comptabilisé un produit financier de 105 260 euros dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

5. MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES DE FONCTION

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- Mlle Anne-Laure MAZIN, Membre du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 20 avril 2000 a autorisé la mise à disposition de véhicules de fonction pour les personnes

sus visées en précisant que cette convention entraine dans le champ d'application de l'article 225-86 du Code de Commerce.

Le tableau suivant présente par personne le type de véhicule attribué et l'avantage en nature constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 en fonction du nombre de mois sur lesquels la mise à disposition a été effective.

Personnes concernées	Avantage en Nature déclaré
M. Franck MAZIN	113 euros
Mlle Anne-Laure MAZIN	1 680 euros
M. Yves LENNON	127 euros

6. PRESTATIONS DE DIRECTION OPÉRATIONNELLE

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre société refacture à ses filiales les frais de Direction Générale Opérationnelle proportionnellement à l'implication des Directeurs Généraux dans les différentes entités.

Cette refacturation est faite sans marge, sur la base des charges de personnel supportées à ce titre par votre société.

L'application de cette convention a conduit à constater un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de 1 027 155 euros réparti comme suit :

Sociétés concernées	Direction Opérationnelle
SOFT-MAINT	104 884
SDF-ISIS	108 983
DATALLIANCE	32 293
API GROUP	780 995
TOTAL	1 027 155

7. CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Assemblée Générale du 25 juin 2004 a approuvé le «contrat d'assistance et de prestations de services» conclu entre votre société et ses filiales, le 3 juillet 2003, avec effet rétroactif au 1er janvier 2003. Aux termes de ce contrat, la société SODIFRANCE s'engage à fournir aux filiales concernées son assistance et ses conseils dans les domaines suivants :

- domaines comptables, financiers et contrôle de gestion,
- domaine du personnel,
- domaines de la communication et du marketing,
- domaine informatique,
- domaine des services généraux.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Ces frais de siège sont répartis entre les différentes sociétés du groupe sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par chaque société du groupe. Ce pourcentage fixé provisoirement en début d'exercice sur des bases budgétaires est arrêté en fin d'exercice sur la base du chiffre d'affaires réel des filiales.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ce pourcentage a été fixé conformément aux modalités prévues par la convention d'origine et s'est élevé à 5 % du chiffre d'affaires.

L'application de cette convention a conduit à constater un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de 3 785 495 euros réparti comme suit :

Sociétés concernées	Frais de siège
SOFT-MAINT	711 102
SDF-ISIS	2 015 383
SOFT-MAINT BENELUX	110 944
MIA SOFTWARE	57 920
ONEXT	58 834
APPRENTISSAGE	7 282
DATAALLIANCE	38 088
API GROUP	785 941
TOTAL	3 785 494

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Rennes et Saint-Grégoire, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Jean-Pierre Cordier
Associé

Stéphane Bougreau
Associé

CONVENTION DE MANAGEMENT FEES HP2M

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

Objet et modalités essentielles de la convention :

A la suite d'apports et titres en date du 16 janvier 2009, puis d'achats d'actions dans le cadre de l'Offre Publique d'Achats initiée par la société HP2M, cette dernière détient la majorité des droits en capital et en droits de vote de la société SODIFRANCE.

De ce fait, il a été décidé de mettre en place une convention de prestation de management, à effet au 16 janvier 2009.

Cette convention prévoit que la société HP2M refacture à la société SODIFRANCE la quote-part des rémunérations de Messieurs Franck MAZIN et Yves LENNON définies après avis des comités de rémunérations et correspondants aux prestations fournies et l'ensemble des charges y afférents majorées de 7 %. Le taux de marge pourra être révisé d'un commun accord entre les Parties.

La rémunération des missions spéciales sera fixée en fonction, notamment, de la technicité de la mission et suivant un montant librement négocié entre les organes dirigeants des Parties.

En outre les frais de voyages, de déplacements et les frais techniques engagés par HP2M dans le cadre de ces missions seront remboursés par SODIFRANCE sur présentation de justificatifs.

Au titre de l'année 2009, le montant des « Management fees » refacturés par HP2M à SODIFRANCE au titre de ces missions s'élève à 624 317 €.

Par omission, cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de la part de votre conseil de surveillance.

Solis - M. Dherbey et Associés

Hervé Davoult
Associé

Laurent Dherbey
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous rappelons que le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE est composé de sept membres, sans rôle opérationnel dans la société. Le Président du Conseil est accompagné dans sa mission par six membres du Conseil de Surveillance dont deux membres sont des personnalités réputées du secteur ayant occupé d'importantes fonctions dans de grandes SSII. Trois représentants des sociétés d'investissements actionnaires de la holding HP2M ont rejoint le Conseil de Surveillance en juin 2009.

Il n'y a pas de règlement formalisé régissant le fonctionnement du Conseil de Surveillance.

1.2. MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- M. Eric DERAM. : Président du Conseil de Surveillance
- M. Bernard ANGOT : Vice-Président du Conseil de Surveillance
- M. Gérard JOUSSET
- M. Gérard CLAVERIE
- La SAS SODERO GESTION représentée par M. Philippe QUELENNEC, Directeur Général
- La SAS UNI EXPANSION OUEST représentée par M. Stéphane KERLO, Directeur de Participation
- La SAS SYNERGIE FINANCE GESTION représentée par M. Rémi LOISET, Directeur de Participations.

1.3. FRÉQUENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Outre les conseils trimestriels examinant le rapport du Directoire, le Conseil se réunit aussi souvent que la situation l'exige.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et présents aux Conseils d'arrêtés des comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence moyen au Conseil de Surveillance est de 85%.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont régulièrement convoqués et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance.

1.4. TRAVAUX DU CONSEIL

Le président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier présentent les comptes annuels, semestriels et trimestriels au Conseil de Surveillance.

Après avoir entendu l'avis des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et semestriels, le Conseil arrête les comptes sous leur forme définitive. Les comptes semestriels consolidés sont arrêtés, les comptes annuels consolidés

sont arrêtés pour être ensuite présentés pour approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les membres du Conseil disposent des documents nécessaires à l'examen de l'ordre du jour, en particulier les comptes trimestriels, semestriels et annuels, les situations et budgets de trésorerie, les budgets annuels (avec révision semestrielle).

Le Conseil de Surveillance est régulièrement informé par le Président du Directoire.

1.5. COMITÉ D'AUDIT

A compter de l'exercice 2010 et en application de l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 qui transpose en droit français la huitième directive sur le contrôle légal des comptes (Directive 2006/43/CE), un comité d'Audit sera constitué.

Conformément aux dispositions prévues par le 4° alinéa de l'article L. 823-20 du nouveau Code de Commerce, le Conseil de Surveillance réuni en formation plénière constituera l'organe exécutant les fonctions de comité d'audit décrites au nouvel article L. 823-19 du nouveau Code de Commerce.

1.6. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Un Comité des Rémunérations a été mis en place en 2004 afin d'examiner les conditions de rémunérations du Président du Directoire.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a déterminé la rémunération des mandataires sociaux avec notamment les principes suivants :

- La partie variable représente 20% du salaire total à objectifs atteints.
- Les éléments de partie variable sont calculés en fonction d'atteinte d'objectifs quantitatifs tels que la croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration de la trésorerie, le résultat d'exploitation, le résultat net, l'amélioration des ratios de bilan suivant les priorités de l'entreprise pour l'année en cours.

1.7. POSITION RELATIVE AUX RECOMMANDATIONS MEDEF - AFEP - CODE DE GOUVERNANCE MIDDLENEXT

La Société a choisi en 2008 d'adhérer aux recommandations MEDEF et AFEP (www.code-afep-medef.com) bien que la majorité d'entre elles ne reçoive pas application au sein de la Société SODIFRANCE notamment il n'existe pas d'engagement spécifique aux mandataires sociaux tels que retraite, clause de parachute, stock-option, actions gratuites, primes d'arrivée...

Depuis lors, MiddleNext, association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées, a élaboré un Code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites. La Société a décidé d'y souscrire et de suivre ces bonnes pratiques (www.middlenext.com).

2. PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Toutes les informations relatives aux modalités de participation à l'assemblée générale, les principaux pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires ainsi qu'une description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont visés aux articles 26 à 35 des statuts de la société SODIFRANCE.

3. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

La prise de risques calculés est un acte volontaire et nécessaire, intrinsèque à toute entreprise. Pour être en mesure de croître avec une assurance raisonnable de sécurité opérationnelle, juridique, financière et comptable, SODIFRANCE met en place une gestion des risques s'appuyant sur des procédures, des méthodes et des outils qui se traduit notamment dans le système d'information centralisé autour de son ERP.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs de :

- recenser les risques potentiels et les évaluer (probabilité d'occurrence, impact), qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels ;
- définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle de ces risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (avancement des projets, dépassement et risques de facturation, notamment) ;
- trésorerie ;
- gestion des risques dans les projets au forfait.

Dans le domaine opérationnel, une attention permanente et des processus structurés autour de la norme CMMI permettent un contrôle du risque économique et juridique sur les projets au forfait.

3.2. ORGANISATION JURIDIQUE ET POUVOIRS

SODIFRANCE est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ses filiales opérationnelles françaises sont toutes des sociétés par actions simplifiées détenues directement ou indirectement à 100 % dont la présidence est assurée par SODIFRANCE SA.

Les services fonctionnels sont centralisés en grande partie.

3.3. ORGANISATION DU SYSTÈME COMPTABLE – SYSTÈME D'INFORMATION

Centralisée au siège de la société holding, la Direction Administrative et Financière comprend :

- les services comptables
- le contrôle de gestion
- le service juridique
- les services généraux
- la direction informatique
- la gestion de la trésorerie et le recouvrement.

3.4. RÔLE DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU GROUPE :

Dans son rôle de fonction centrale, la direction financière du groupe s'assure du respect des normes comptables et financières appliquées et en est garante vis-à-vis du Directoire. Elle coordonne et anime les processus budgétaires et de reporting. Elle rend compte au Président du Directoire et assure la production des comptes sociaux et consolidés et le suivi de la trésorerie.

4. PROCÉDURES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

4.1. PROCÉDURES BUDGET/REPORTING MENSUEL

Un budget annuel mensualisé est établi en début d'année. Une révision budgétaire est établie en cours d'année si nécessaire.

Chaque mois, un reporting mensuel est établi pour le Directoire comprenant un état par offre.

Les comptes sont détaillés jusqu'au résultat d'exploitation après charges Groupe et les éléments du réalisé sont comparés avec le budget et avec les performances de l'année N-1.

Un reporting régulier de la trésorerie est effectué, comprenant notamment :

- la situation nette de la trésorerie du Groupe et des entités juridiques,
- les prévisions de trésorerie,
- la situation de l'endettement.

Le chiffre d'affaires est publié et diffusé trimestriellement.

4.2. CYCLE TRÉSORERIE

Traditionnellement considéré comme un processus sensible, SODIFRANCE a mis en place une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement (chèque, virement) / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.
- Pour le cycle encaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

4.3. L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET LES OUTILS DE GESTION

Le déploiement d'un ERP (AXAPTA) associé à des développements spécifiques ont permis de sécuriser les processus de gestion d'activité des collaborateurs (intercontrat, plan de charge...) ainsi que la gestion des projets (gestion financière, gestion commerciale et gestion opérationnelle).

L'ensemble des processus internes de SODIFRANCE ont été définis et écrits, appuyés par la mise en place de la certification CMMI niveau 2 et d'un delivery center (SODIFRANCE Delivery Center).

Chaque profil d'intervenant de SODIFRANCE a connaissance d'une procédure à respecter. La Direction dispose de droits GO NOGO dans les processus.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SODIFRANCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SODIFRANCE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Rennes et Saint-Grégoire, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Jean-Pierre Cordier
Associé

Stéphane Bougreau
Associé

Solis - M. Dherbey et Associés

Hervé Davoult
Associé

Laurent Dherbey
Associé

5. RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2010

5.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2010

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence au Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de M. Eric DERAM, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de M. Gérard JOUSSET, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de M. Gérard CLAVERIE, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat d'UNI EXPANSION OUEST, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de SODERO GESTION, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de SYNERGIE FINANCE, membre du Conseil de surveillance ;
- Non-renouvellement du mandat de M. Bernard ANGOT, membre du Conseil de surveillance et fixation à six du nombre des membres du Conseil de surveillance ;
- Délégation de compétence au Conseil de surveillance en vue de l'adoption de son règlement intérieur ;
- Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant compte tenu de l'échéance des mandats de la société GRANT THORNTON et de M. Benoît LECLERC ;
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Réduction du capital par annulation de titres et cessions de titres aux salariés adhérents d'un PEE dans le cadre du programme de rachat de titres ;
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR MIXTE

- Pouvoirs.

5.2. PROJET DU TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

Remarque liminaire :

Le projet définitif du texte des résolutions soumises au vote des actionnaires sera publié au BALO conformément aux dispositions de l'article R 225-73 du Code de commerce.

PREMIÈRE RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, les observations du Conseil de surveillance et pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les comptes consolidés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des charges non déductibles des résultats imposables soit 16 825 € ainsi que l'impôt supporté à raison de ces dépenses qui correspondent à des amortissements excédentaires. L'Assemblée générale constate que le rapport de gestion inclut le rapport sur la gestion du Groupe.

DEUXIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à - 4 418 106 € sur le poste des réserves facultatives et de distribuer la somme de 449 039,64 € par prélèvement sur ces mêmes réserves.

A l'issue de cette affectation le solde créditeur du compte «autres réserves» sera ramené de 5 754 534 € à 887 388 €.

Le dividende brut de 0,14 euros par action, mis en paiement à compter du 23 juin 2010, est éligible à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France et sauf option exercée par ces actionnaires pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les prélèvements sociaux, calculés au taux global de 12,10 % sur le montant brut des dividendes perçus par les personnes physiques, seront prélevés par la société et versés auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, l'autorise, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue de, par ordre de priorité :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remises de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

L'Assemblée générale fixe à 5 Euros le prix maximum d'achat des actions et à 500.000 Euros le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat.

Le Directoire pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la société par tous moyens, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres et à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et /ou d'échange, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Les actions propres acquises par la société dans le cadre des précédentes autorisations seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société tant dans la limite précitée de 10 % que dans la limite légale applicable à l'éventuelle annulation des dites actions.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux rachats d'actions et aux cessions ainsi réalisées.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes informations qu'il appartiendra et, de manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

CINQUIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale fixe à 17.500 € le montant global des jetons de présence au Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SIXIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Les mandats de la société GRANT THORNTON et de M. Benoit LECLERC, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, expirant à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide, sur proposition du Directoire, de nommer :

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices :

La société «HLP AUDIT»
4 rue Amédée Ménard
44300 NANTES

et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire :

M. Hugues de NEUVILLE
4 rue Amédée Ménard
44300 NANTES

Conformément aux dispositions de l'article L 823-3 du Code de commerce, lesdits Commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire à céder des actions, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, aux salariés de la société SODIFRANCE ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise créés dans les sociétés du groupe, dans les limites du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société, et ce pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes formalités ou diligences permettant la mise en place et la réalisation de la cession d'actions à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Cette décision annule et remplace, à compter de ce jour, la précédente autorisation.

HUITIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la société conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Cette réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Directoire sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer souverainement les conditions et les modalités de l'opération de réduction de capital ainsi autorisée, modifier

5. RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2010

corrélativement les statuts et accomplir les formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

NEUVIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Eric DERAM arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

DIXIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard JOUSSET arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

ONZIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard CLAVERIE arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

DOUZIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société UNI EXPANSION OUEST arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

TREIZIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société SODERO GESTION arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société SYNERGIE FINANCE GESTION arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

QUINZIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Bernard ANGOT arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée et celui-ci n'ayant pas souhaité être renouvelé, l'Assemblée générale décide de ne pas le remplacer et fixe à six le nombre des membres du Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article 20-I des statuts sociaux.

SEIZIÈME RÉSOLUTION (ORDRE DU JOUR MIXTE)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 3 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Rennes et Saint-Grégoire, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International**

Jean-Pierre Cordier
Associé

Stéphane Bougreau
Associé

Solis - M. Dherbey et Associés

Hervé Davoult
Associé

Laurent Dherbey
Associé

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

6.1. CARTE D'IDENTITÉ

6.1.1. DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

SODIFRANCE – Parc d'Activités La Bretèche - CS 26804 -35768 Saint Grégoire cedex

6.1.2. FORME JURIDIQUE

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

6.1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

383 139 102 RCS RENNES

6.1.4. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

SODIFRANCE a été immatriculée le 7 octobre 1991 pour une durée initiale de 99 ans soit jusqu'au 7 octobre 2090, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

6.1.5. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

6.1.6. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet tous services concourant à la gestion des administrations et des entreprises industrielles, commerciales ou financières, et notamment :

- toutes prestations de services, d'assistances techniques, d'études et de conseils relatifs au traitement de l'information et aux moyens de paiement,
- tous achats, ventes, locations et courtages de tous matériels et de toutes fournitures susceptibles d'avoir une application directe ou indirecte dans les domaines du traitement de l'information et des moyens de paiement,
- toutes actions de formation technique,
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, d'alliance ou société en participation,
- toutes prestations de nature administrative et comptable au profit de ses filiales,

et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à des fins d'applications domestiques ou industrielles ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes.

6.1.7. NUMÉRO RCS ET CODE NAF

383 139 102 RCS Rennes - Code NAF : 6202A.

6.1.8. CONSULTATION DES REGISTRES JURIDIQUES

SODIFRANCE - Parc d'Activités La Bretèche - CS 26804 - 35768 Saint Grégoire cedex.

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique, le cas échéant :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement. Il n'existe pas d'évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur.
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

6.1.9. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Directoire soit, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins la quotité du capital fixée par les textes légaux.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués par lettre ordinaire.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'action qu'il possède, sous réserve de justifier de son identité et de sa qualité d'actionnaire au moment de l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le vice-président ou par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

6.1.10. AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions constituent le bénéfice ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Politique de distribution de dividendes : aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents

6.1.11. DROITS DE VOTE

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions du capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

6.2. ACTIONNARIAT ET CAPITAL

6.2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 5 000 000 € divisé en 3 207 426 actions de 1,56 € chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

6.2.2. CAPITAL AUTORISÉ

Attribution Gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 13 juin 2008 a autorisé le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et des mandataires sociaux de SODIFRANCE et/ou des autres entités de son groupe, des actions gratuites de la société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir) ou à émettre, dans la limite de 10 % du capital social.

Cette autorisation, valable pour une durée de 38 mois à compter du 13 juin 2008, vaut renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription dans l'hypothèse d'une émission d'actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution. Les bénéficiaires doivent également conserver ces actions pendant une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution définitive.

Cette faculté d'attribuer des actions gratuites n'a pas été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice 2009.

Par ailleurs, à la date du 16 janvier 2009, les deux plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur sont devenus caducs soit parce que les conditions d'attributions n'étaient pas remplies soit parce que les bénéficiaires ont renoncé individuellement aux actions qui leur avaient été attribuées gratuitement.

En conséquence, aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'est actuellement en vigueur.

Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses

L'Assemblée générale du 25 juin 2009 a délégué sa compétence au Directoire, dans le cadre des articles L. 225-127 et suivants du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances.

Le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros. Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire, pourra dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public en tout ou partie.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

L'Assemblée générale du 25 juin 2009 a en outre délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à l'effet de décider en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances.

L'Assemblée générale du 25 juin 2009 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses.

Le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public en tout ou partie.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 25 juin 2009 a autorisé le Directoire à augmenter dans la limite du plafond global de dix (10) millions d'euros fixé précédemment, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix.

Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices

L'Assemblée générale du 25 juin 2009 a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt six (26) mois à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modalités ; Le montant d'augmentation de capital en résultant ne pourra excéder le montant nominal de cinq (5) millions d'euros.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital

Date	Objet de la délégation	Durée	Montant nominal (Plafond global)	Utilisation exercice 2009
25/06/2009	Emission de valeurs mobilières <u>avec</u> droit préférentiel de souscription	26 mois (échéance 24/08/2011)	10 millions €	Néant
25/06/2009	Emission de valeurs mobilières <u>sans</u> droit préférentiel de souscription	26 mois (échéance 24/08/2011)	10 millions €	Néant
25/06/2009	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	26 mois (échéance 24/08/2011)	5 millions €	Néant

6.2.3. ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE D'EN RÉGULER LE COURS

L'Assemblée générale du 25 juin 2009, agissant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, a autorisé pour une durée de 18 mois le Directoire à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social en vue de :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

Bilan du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié à la Société de Bourse Portzamparc, à la date du 1er janvier 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 14 246 titres SODIFRANCE
- 45 567,60 €

Du fait du lancement de l'Offre Publique d'Achat initialisée par la Société HP2M sur les titres SODIFRANCE, il a été procédé le 4 février 2009 à la résiliation du contrat de liquidité souscrit avec la Société de Bourse Portzamparc. Les 14 246 titres SODIFRANCE ont été apportés à l'OPA le 11 mars 2009.

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Apport de l'autocontrôle à l'Offre Publique d'Achat initiée par HP2M

Au 1er janvier 2009, la Société SODIFRANCE détenait 231 809 titres en autocontrôle (hors contrat de liquidité) dont 61 678 titres acquis dans le cadre du programme de rachat. L'autocontrôle représentait alors 7,23% du capital social à la même date.

Ces 231 809 actions SODIFRANCE autodétenues ont été apportées le 6 février 2009 à l'Offre Publique d'Achat initiée par la Société HP2M, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE le 19 janvier 2009.

En conséquence, la Société SODIFRANCE ne détient plus d'actions propres.

Modalités du prochain programme de rachat d'actions :

L'autorisation de négocier des actions de la société donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 25 juin 2009 arrivant à échéance en cours d'exercice, le Directoire a décidé de solliciter de la prochaine assemblée une nouvelle autorisation selon les modalités définies à l'article L 225-209 du Code de Commerce et avec les objectifs suivants :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

Cette autorisation sera sollicitée pour une durée de 18 mois dans les conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 5 Euros par action
- montant global maximum de 500 000 Euros
- nombre maximum d'actions à détenir fixé à 10 % de celui des actions existantes.

6.3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (DONNÉES NETTES)

(Au 31 mars 2010)

NOM OU DÉSIGNATION	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
HP2M	2 951 828	92,03%	2 951 828	91,83%
Public nominatif	7 192	0,22%	14 374	0,45%
public	248 406	7,74%	248 406	7,73%
TOTAL	3 207 426	100%	3 214 608	100%

(Au 31 mars 2009)

NOM OU DÉSIGNATION	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
DIRIGEANTS				
DERAM Eric	1*	0	1	0
ANGOT Bernard	1	0	2	0
JOUSSET Gérard	1*	0	1	0
CLAVERIE Gérard	1*	0	1	0
HP2M	2 807 965	87,55	2 807 965	87,35
PUBLIC				
Public Nominatif	7 191	0,22	14 372	0,45
Public	392 266	12,23	392 266	12,20
TOTAL	3 207 426	100%	3 214 608	100%

*Prêt de consommation d'action

La société HP2M est une société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN sont frère et soeur) à hauteur de 53,16%, les autres associés étant M. Yves LENNON (11%), quatre dirigeants de SODIFRANCE (2,51% du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (33,33% du capital) composés d'Uni Expansion Ouest, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Synergie Finance et FCPR Suravenir.

(Au 29 février 2008)

NOM OU DÉSIGNATION	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Dirigeants				
MAZIN Eliane	1	0	1	0
MAZIN Franck	502 221	15,66	937 320	23
MAZIN Anne-Laure	454 456	14,17	886 301	21,74
Groupe familial Mazin	956 678	29,83	1 823 622	44,74
LENNON Yves	190 344	5,93	350 688	8,60
ANGOT Bernard	1	0	2	0
DERAM Eric	100	0	200	0
JOUSSET Gérard	90 000	2,81	90 000	2,21
CLAVERIE Gérard	150	0	150	0
Public				
Public Nominatif	13 548	0,42	24 936	0,61
Public	1 786 474	55,70	1 786 474	43,83
Actions propres ou autocontrôlées	170 131	5,30		
TOTAL	3 207 426	100%	4 076 072	100%

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

6.3.1. DROIT DE VOTE DOUBLE

L'Assemblée Générale du 29 juin 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit est conféré aux actionnaires français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne. La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

6.3.2. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les obligations de déclaration de franchissement de seuils sont prévues par l'article L233-7 du Code de commerce.

Afin de mieux appréhender l'actionnariat de la société, les statuts de la société ont introduit une obligation supplémentaire d'information en cas de détention d'une fraction du capital ou de droits de vote inférieure à celle du vingtième prévue par la loi. Le pourcentage de détention retenu est égal ou supérieur à 1% ou un multiple de cette fraction au plus égal à 5 %.

L'article 10 des statuts a été ainsi complété :

«Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction au plus égal à 5 %, sera tenue de notifier à la société par lettre recommandée, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale».

6.3.3. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS INTERVENUS EN 2009

Les obligations de déclaration de franchissement de seuils sont prévues par l'article L 233-7 du Code de commerce.

Différents franchissements de seuils sont intervenus dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat :

- Le 16 janvier 2009, le Concert MAZIN et M. Yves LENNON ont déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de SODIFRANCE du fait de leur apport à la Société HP2M de l'intégralité de leur participation détenue dans SODIFRANCE.

- Au 16 janvier 2009, le Concert MAZIN et M. Yves LENNON ne détiennent aucune action de la Société SODIFRANCE.
- Le 16 janvier 2009, la Société HP2M (4, rue du Château de l'Eraudière – 44300 Nantes), a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de SODIFRANCE du fait de l'apport à HP2M de l'intégralité des participations du concert familial MAZIN et de M. Yves LENNON détenues dans SODIFRANCE.
- Le 4 février 2009, la Société HP2M, a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.
- Le 4 février 2009, la Société Sycomore Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de SODIFRANCE et ne plus détenir aucune action de la société pour le compte desdits fonds.
- Le 9 février 2009, la Société SODIFRANCE, a déclaré avoir franchi à la baisse, par suite de la cession de 231 809 actions auto-détenues à la société HP2M dans le cadre de l'offre publique d'achat en cours initiée par cette dernière, le seuil de 5% du capital.
- Le 12 février 2009, la Société HP2M, a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.
- Le 13 mai 2009, la Société HP2M, a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 90% du capital et des droits de vote de SODIFRANCE. Ce franchissement de seuil résulte de l'apport d'actions SODIFRANCE à la réouverture de l'offre publique d'achat.

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

6.3.4. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport, d'émission ou de fusion	Nombre total d'actions	Nominal ou pair des actions	Montant du capital
7 oct. 1991	Constitution	250 000 F	0 F	2 500	100 F	250 000 F
31 déc. 1992	Fusion SODIFRANCE	9 750 000 F	0 F	2 500	4 000 F	10 000 000 F
30 juin 1997	Apport en numéraire	556 000 F	3 961 500 F	2 639	4 000 F	10 556 000 F
30 juin 1997	Incorporation de réserves	7 917 000 F	0 F	2 639	7 000 F	18 473 000 F
29 juin 1998	Fusion SODINAL	35 000 F	434 167 F	2 644	7 000 F	18 508 000 F
29 juin 1998	Division du nominal par 700		0 F	1 850 800	10 F	18 508 000 F
16 avril 1999	Augmentation de capital	5 150 000 F	34 133 717 F	2 365 800	10 F	23 658 000 F
4 juillet 2001	Augmentation de capital	397 700 F	0 F	2 405 570	10 F	24 055 700 F
19 déc. 2001	Conversion en euros - incorporation de réserves	32 372,2 €	0 €	2 405 570	1,53 €	3 700 000 €
22 déc. 2004	Augmentation de capital - apport en numéraire	1 234 858,24 €	3 576 277,76 €	3 207 426	1,54 €	4 934 858,24 €
22 juin 2007	Augmentation de capital - incorporation de réserves	65 141,76 €		3 207 426	1,56 €	5 000 000 €

6.3.5 IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous informons que :

Les personnes physiques ou morales détenant plus du dix-huit vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales sont les suivantes :

- Société HP2M (SAS au capital de 7 201 036 €) immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 503 665 325 dont le siège social est sis 4, rue du Château de l'Éraudière - 44300 NANTES.

La société HP2M est une société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN sont frère et soeur) à hauteur de 53,16%, les autres associés étant M. Yves LENNON (11%), quatre dirigeants de SODIFRANCE (2,51% du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (33,33% du capital) composés d'Uni Expansion Ouest, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Synergie Finance et FCPR Suravenir.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires chez l'émetteur.

6.3.6. CAPITAL POTENTIEL

Plan de souscription d'actions cf. Chapitre 7 : historique des attributions d'options de souscription d'action.

6.4. MARCHÉ DES TITRES DE SODIFRANCE

Les actions de la Société SODIFRANCE sont admises à l'EUROLIST de Euronext Paris sous le code valeur fr0000072563.

FTSE Sector Classification :

- Economic Group : TECHNOLOGY
- Sector : Software & Computer services
- Sub sector : Computer Services.

Les titres ne font pas l'objet de cotation sur une autre place. SODIFRANCE est la seule société cotée du Groupe.

7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

7.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

Depuis le 21 décembre 1999, SODIFRANCE a adopté le mode dualiste à Directoire et Conseil de Surveillance.

7.1.1. DIRECTOIRE AU 31.12.2009

M. Franck MAZIN - Président du Directoire depuis le 21 décembre 1999

Administrateur de SODIFRANCE SA depuis 1993.

Diplômé d'un troisième cycle en sciences économiques (Maîtrise option Finances DESS option Marketing), M. Franck MAZIN, 49 ans, a exercé différentes fonctions de management commercial et marketing au plan international.

M. Yves LENNON - Membre du Directoire depuis le 21 décembre 1999

Titulaire d'un DEA d'informatique et d'un DESS de l'IAE, M. LENNON, 60 ans, a débuté dans l'enseignement supérieur avant de diriger de grands projets informatiques puis de devenir consultant. M. LENNON a créé en 1984 une société spécialisée en rénovation de logiciels avant de rejoindre SODIFRANCE en 1993 pour développer cette activité.

Melle Anne-Laure MAZIN - Membre du Directoire depuis le 20 décembre 2000

Titulaire d'un DEA en relations internationales et d'un DESS en marketing, Melle MAZIN, 44 ans, a rejoint SODIFRANCE en 2000 en qualité de Directeur Marketing et Communication après avoir occupé des fonctions de direction marketing au sein de grandes SSII et chez des éditeurs de logiciels internationaux.

M. Frédéric RIVIÈRE de PRÉCOURT - Membre du Directoire depuis le 12 novembre 2008

Diplômé de Sciences Po Paris, d'un DEA Finances et Fiscalité et d'une Maîtrise en Droit, M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT, 53 ans, dispose d'une expérience professionnelle de 29 ans. Il a notamment travaillé 16 ans pour une grande SSII où il a occupé en dernier lieu le poste de Directeur Général Adjoint Finances & Support aux opérations dans l'Ouest.

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 juin 2008

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il n'existe pas de règlement intérieur au sein du Directoire.

7.1.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31.12.2009

M. Bernard ANGOT - Membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 mars 2002 et vice-président du Conseil de Surveillance (nommé le 25 septembre 2003).

Diplômé d'un 3ème cycle en structures de la matière, M. ANGOT, 69 ans, débute sa carrière au sein du groupe anglais de consulting PA. En 1971, il crée sa propre structure, la SOFREL puis en 1985 la joint-venture Kenwood Electronic

Bretagne. De 1990 à 2001, il devient Président du Directoire du Groupe Lacroix après l'entrée de celui-ci au capital de la SOFREL. Depuis 2001, il préside Bretagne International et ESC Rennes depuis 2006.

M. Eric DERAM - Président du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007 et membre du Conseil de Surveillance depuis le 24 juin 2004

Eric DERAM, 44 ans, MBA Havard, est un expert des activités de Private Equity. Directeur de Deutsche Bank Capital Venture Partners jusqu'en 2004 il a également été un des fondateurs de Estithmaar Venture, un fonds de capital risque créé en partenariat avec le gouvernement de Dubaï. Il a occupé des fonctions à responsabilités au Crédit Suisse et à BNP Paribas. Il est actuellement Président de Euro-Private Equity, fonds d'investissement qu'il a créé.

M. Gérard JOUSSET - Membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007

Ingénieur ISEN, M. JOUSSET, 66 ans, a réalisé sa carrière dans le secteur informatique. Il a débuté au sein d'IBM. Il a ensuite été le fondateur en 1987 d'AXONE dont il a été le Président Directeur Général jusqu'en 1997. En 1997, il devient directeur général d'IBM France et directeur général d'IBM Global Services Ouest Europe, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001. De 2001 à 2005, il est directeur général exécutif du Groupe CS Communication & Systèmes. Il est actuellement administrateur de plusieurs sociétés et du Groupe d'écoles d'ingénieurs ISEN.

M. Gérard CLAVERIE - Membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007

Ingénieur INSA, M. CLAVERIE, 64 ans, a effectué la majorité de sa carrière professionnelle au sein d'IBM, notamment en qualité de Directeur de la Division Intégration de Systèmes en France, Directeur Général d'AXONE puis Président des filiales services et édition de logiciels d'IBM France jusqu'en 2006. Administrateur de Syntec Informatique depuis 1998, il est à ce jour 1er vice-Président de Syntec Informatique, membre de la Commission Innovation-Recherche du Medef.

LA SAS SODERO GESTION (454 026 394 RCS NANTES)

13 rue La Pérouse – 44000 NANTES, représentée par M. Philippe QUELENNEC. SODERO GESTION est membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

LA SAS UNI EXPANSION OUEST (393 557 418 RCS RENNES)

7bis, boulevard de la Tour d'Auvergne – 35000 Rennes, représentée par M. Stéphane KERLO. UNI EXPANSION OUEST est membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

LA SAS SYNERGIE FINANCE GESTION (420 761 512 BREST)

1, rue Louis Richou – 29480 Le Relecq Kerhuon, représentée par M. Rémi LOISET. SYNERGIE FINANCE est membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été donnés ou renouvelés par l'Assemblée générale du 25 juin 2009 pour une durée d'un an.

7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Il n'existe pas de règlement intérieur au sein du Conseil de surveillance.

La société n'a accordé aux membres du Conseil de Surveillance et membres du Directoire aucun prêt ou garantie. La société n'a accordé aucun régime complémentaire de retraite spécifique.

Les personnes nommées ci-dessus n'ont pas fait l'objet ou n'ont pas été associées au cours des cinq dernières années au moins à toute condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation hormis la liquidation judiciaire de la SAS SODIFRANCE-C2S, prononcée le 30 décembre 2003, dont la SA SODIFRANCE était présidente.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces mêmes personnes par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucune de ces personnes n'a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur de l'une des quelconques personnes désignées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

7.1.3. CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR

L'entreprise applique les meilleures pratiques de gouvernance concernant les rémunérations des mandataires sociaux (comité des rémunérations, pas de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail, pas de retraite spécifique...). En outre le vice-Président du Conseil de Surveillance est un administrateur indépendant, rapporteur du comité des rémunérations.

Cependant l'entreprise ne divulgue pas les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant, n'a pas d'administrateur élu par les salariés, n'a pas nommé de censeur.

Lors de sa réunion du 12 novembre 2008, le Conseil de Surveillance avait pris connaissance des recommandations MEDEF et AFEP publiées le 6 octobre 2008 et décidé d'y adhérer bien que la majorité d'entre elles ne reçoive pas application au sein de la Société SODIFRANCE.

Depuis lors, MiddleNext, association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées, a élaboré un Code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites. L'émetteur a décidé d'y souscrire et de suivre ces bonnes pratiques dans la mesure du possible.

A compter de l'exercice 2010 et en application de l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 qui transpose en droit français la huitième directive sur le contrôle légal des comptes (Directive 2006/43/CE), un comité d'Audit sera constitué.

Conformément aux dispositions prévues par le 4° alinéa de l'article L. 823-20 du nouveau Code de Commerce, le Conseil de Surveillance réuni en formation plénière constituera l'organe exécutant les fonctions de comité d'audit décrites au nouvel article L. 823-19 du nouveau Code de Commerce.

7.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009 ET DES CINQ DERNIERS EXERCICES

7.2.1. DIRECTOIRE

M. Franck MAZIN : Président du Directoire de la Société SODIFRANCE SA

Président de la SAS HP2M.

Administrateur de la Société SOFT-MAINT BENELUX.

Gérant des sociétés SIREVE, APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE et SOFT-MAINT TUNISIE.

Administrateur de la Société CONSYL/DATALLIANCE jusqu'à la transformation de la société en SAS le 25 septembre 2009.

Délégué Régional Grand-Ouest de Syntec Informatique depuis 2002.

Administrateur de l'Ecole des Mines de Nantes.

M. Yves LENNON : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA

Directeur Général de la Société SODIFRANCE depuis le 26 mai 2004.

Directeur général de la SAS HP2M.

Président de la société SOFT-MAINT jusqu'au 23 juin 2009 date de la nomination de la SA SODIFRANCE présidente de SOFT-MAINT.

Président de la Société MIA-SOFTWARE jusqu'au 23 juin 2009 date de la nomination de la SA SODIFRANCE présidente de MIA-SOFTWARE.

Président du Conseil d'Administration de la société CONSYL/DATALLIANCE jusqu'au 25 septembre 2009 date de sa transformation en SAS et désignation de la SA SODIFRANCE, Présidente.

Administrateur Délégué de la Société SOFT-MAINT BENELUX.

Melle Anne-Laure MAZIN : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA

Administrateur de la société CONSYL/DATALLIANCE jusqu'à la transformation de la société en SAS le 25 septembre 2009.

Directeur Marketing et Communication.

M. Frédéric RIVIÈRE DE PRÉCOURT : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA depuis le 22 novembre 2008

Gérant associé de la Société TEFIP.

Directeur Administratif et Financier du Groupe SODIFRANCE.

Adresse professionnelle des membres du Directoire : Parc d'Activités «La Bretèche» - Avenue Saint-Vincent - 35760 Saint-Grégoire

7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

7.2.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Eric DERAM - Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Président d'Euro-Private Equity SA.

M. Bernard ANGOT - vice-Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Président de Bretagne International - Président de l'ESC Rennes School of Business.

M. Gérard JOUSSET - Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Administrateur au sein du Groupe Malakoff Médéric, Président du Conseil d'Administration de URRPIMMEC, Administrateur de SAPREM et CMAV, Administrateur de la Société Fédérés Gestion d'Actifs et vice-Président du Conseil de Surveillance de Fédérés Epargne Salariale, Administrateur de la Société Sycomore Asset Management ; Administrateur de la Société Osiatis. Gérant de Jousset Conseils ; Président du Conseil d'Administration de ISEN-Brest (ASBL) et Administrateur du Groupe d'écoles ISEN.

M. Gérard CLAVERIE - Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Membre du Conseil de Surveillance de Generix, Membre du Conseil de Surveillance de Divalto, Administrateur de Cognitis Group, Administrateur et 1^{er} vice-Président de Syntec Informatique.

La SAS SODERO GESTION (13 rue La Pérouse - 44000 NANTES)

Représentée par M. Philippe QUELENNEC, Directeur Général.

La SAS UNI EXPANSION OUEST (7bis, boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES)

Représentée par M. Stéphane KERLO, Directeur de Participations.

La SAS SYNERGIE FINANCE GESTION (1, rue Louis Richou - 29480 LE RELECQ KERHUON)

Représentée par M. Rémi LOISET, Directeur de Participations.

7.2.3. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

MONTANTS BRUTS	Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rétribution Mandataire social
M. Franck MAZIN	161 500 €	38 001 €	
M. Yves LENNON	149 608 €	31 982 €	1 500 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	79 800 €	20 110 €	1 500 €
M. Frédéric RIVIÈRE de PRÉCOURT	81 000 €	16 130 €	1 500 €
M. Eric DERAM	15 000 €		

MONTANTS BRUTS	Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rétribution Mandataire social
M. Franck MAZIN	150 000 €	48 467 €	
M. Yves LENNON	144 826 €	43 940 €	1 500 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	79 800 €	19 498 €	1 500 €
M. Benoît ROZE jusqu'en septembre 2008	49 909 €	25 579 €	
M. Frédéric RIVIÈRE de PRÉCOURT	19 873 €	278 €	
M. Eric DERAM	15 000 €		

MONTANTS BRUTS	Avantages en nature	
	Avantages en nature déclarés en 2009	Avantages en nature déclarés en 2008
M. Franck MAZIN	8 983 €*	2 796 €
M. Yves LENNON	3 132 €	3 132 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	1 680 €	1 680 €

*Suite à une recommandation du Conseil de Surveillance du 24 mars 2009, il a été souscrit une convention d'assurance chômage pour mandataires sociaux auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise.

MONTANTS BRUTS	Jetons de présence	
	Jetons de présence versés en 2009 au titre de l'exercice 2008	Jetons de présence versés en 2008 au titre de l'exercice 2007
Mme Eliane MAZIN		2 000 €
M. Bernard ANGOT	2 000 €	2 000 €
M. Eric DERAM	5 000 €	5 000 €
M. Gérard JOUSSET	5 000 €	5 000 €
M. Gérard CLAVERIE	6 000 €	6 000 €

7.2.4. DÉTENTION ET INTÉRÊT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2009, à l'issue de l'Offre Publique d'Achat initiée sur les titres SODIFRANCE, la Société HP2M détient 92,03% du capital de SODIFRANCE et 91,83% des droits de vote

La société HP2M est une société par actions simplifiée contrôlée au 31 décembre 2009 par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Mlle Anne-Laure MAZIN sont frère et soeur) à hauteur de 53,16%, les autres associés étant M. Yves LENNON (11%), quatre dirigeants de SODIFRANCE (2,51% du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (33,33% du capital) composés d'Uni Expansion Ouest, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Synergie Finance et FCPR Suravenir.

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de SODIFRANCE ne détiennent pas d'actions SODIFRANCE.

7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

7.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Le Directoire s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2009. Le Conseil de Surveillance s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence moyen au Directoire est de 92% et de 85% au Conseil de Surveillance.

Le Comité de Direction Groupe réunissant les membres du Directoire et les Directeurs de Business Units ainsi que le Directeur des Ressources Humaines se tient tous les mois pour suivre les affaires et prendre les décisions opérationnelles.

7.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Participation des salariés dans les conditions légales.

A ce titre, il a été versé les sommes suivantes sur les cinq dernières années :

Exercice 2005 : néant

Exercice 2006 : néant

Exercice 2007 : 83 K€

Exercice 2008 : 36 K€

Exercice 2009 : néant

7.5. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le nombre de stocks options au 31 décembre 2009 s'élève à 4 600 actions soit 0,14% du capital après dilution. Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice ni des exercices précédents.

	PLAN 3*
Date de l'Assemblée	20/12/2000
Date du Directoire	26/04/2002
Nombre d'options attribuées	13 300
Dont aux membres du Directoire	0
Nombre de bénéficiaires	14
Date de l'offre	26/04/2002
Date d'expiration	23/04/2010
Prix de souscription	14.30 €
Nombre d'options levées au 31 décembre 2009	0

* Plan 1 et Plan 2 : annulés

Le plan 3 est échu depuis le 26 avril 2010.

	PLAN 3*	Total
Nombre total d'options de souscription attribuées à l'ouverture du plan	13 300	13 300
Nombre total d'options de souscription abandonnées depuis l'ouverture du plan	8 700	8 700
Reliquat d'options de souscription au 31/12/2009	4 600	4 600
Dont mandataires sociaux	0	
Dont dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	4 600	
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2009	5	5

* Plan 1 et Plan 2 : annulés

Le plan 3 est échu depuis le 26 avril 2010.

- Options de souscription ou d'achats attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009 : Néant
- Options de souscription ou d'achats attribuées aux non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009 : Néant

8. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

8.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Franck MAZIN, Président du Directoire.

8.2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- Société «SOLIS Marc DHERBEY & Associés», Parc d'Affaires Edonia, rue de la Terre Victoria, Bâtiment C – 35760 Saint-Grégoire, représentée par Monsieur Hervé DAVOULT et Monsieur Laurent DHERBEY, nommée par l'Assemblée Générale du 12 décembre 1997 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
- Société «GRANT THORNTON», représentée par Monsieur Stéphane BOUGREAU et Monsieur Jean-Pierre CORDIER, 43 Square de la Mettrie - 35000 RENNES, nommée par l'Assemblée Générale du 7 septembre 1998 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

- La société « ARPEGE AUDITEUR ASSOCIES »
Dont le siège est à SAINT GREGOIRE (35760) - Parc d'Affaires Edonia, rue de la Terre Victoria Bâtiment C, nommée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2009 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
- Monsieur Benoît LECLERC, 8 Boulevard Ferdinand de Lesseps - 76000 ROUEN, nommé par l'Assemblée Générale du 7 septembre 1998 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

8.3. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Information financière : Monsieur Frédéric RIVIÈRE DE PRÉCOURT

Directeur Administratif & Financier.

Information Groupe : Mademoiselle Anne-Laure MAZIN
Directeur Marketing et Communication

E-mail : investors@sodifrance.com

Agence Actifin : 20 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris

8.4. DOCUMENTS FINANCIERS DÉLIVRÉS À LA PRESSE ET AUX ANALYSTES FINANCIERS

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de SODIFRANCE : www.sodifrance.fr

Chiffre d'affaires 2008	02 février 2009
Résultats 2008	25 mars 2009
Document de référence 2008	30 avril 2009
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009	14 mai 2009
Avis de réunion valant convocation à l'AGM	20 mai 2009
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009	05 août 2009
Rapport financier S1 2009	29 septembre 2009
Résultats 1 ^{er} semestre 2009	24 septembre 2009
SODIFRANCE finalise l'acquisition de TSI, spécialiste de la migration de données et s'implante en Rhône-Alpes et PACA	15 octobre 2009
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009	12 novembre 2009
Chiffre d'affaires 2009	15 février 2010
Résultats 2009	17 mars 2010
Offre Publique d'Achat	
Dépôt d'un projet d'Offre Publique d'Achat visant les actions SODIFRANCE par HP2M	20 janvier 2009
Dépôt d'un projet de note en réponse de SODIFRANCE au projet d'Offre Publique d'Achat de la société HP2M	20 janvier 2009
Obtention de l'avis de conformité AMF	03 février 2009
Lancement de l'Offre Publique d'Achats sur les actions SODIFRANCE du 6 février au 12 mars 2009	05 février 2009
HP2M franchit le seuil des 2/3 du capital de SODIFRANCE	12 février 2009
Résultat de l'Offre Publique d'Achat – HP2M détient 87,55% du capital de SODIFRANCE	26 mars 2009
Réouverture de l'Offre Publique d'Achat du 8 au 30 avril 2009	07 avril 2009
Résultat définitif après réouverture de l'OPA	07 mai 2009
Franchissement seuil 90% HP2M	07 mai 2009

8. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EN K€	SOLIS - M. DHERBEY & ASSOCIES				GRANT THORNTON				JP AUDIT				T. LAROQUE			
	MONTANT HT		%		MONTANT HT		%		MONTANT HT		%		MONTANT HT		%	
AUDIT	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés																
- Emetteur	40,1	45,7	31,5%	34,9%	22,0	22,5	17,3%	17,2%								
- Filiales intégrées globalement	45,3	41,4	35,6%	31,6%					19,6	21,8	15,4%	16,6%		7,1		5,4%
- Régularisations		-5,2		-4,0%		-0,5		-0,4%		-2,2		-1,7%		0,5		0,4%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- Emetteur																
- Filiales intégrées																
Sous total	85,7	81,85	67,3%	62,5%	22,0	22,0	17,3%	16,8%	19,6	19,6	15,4%	14,9%		7,6		5,8%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
- Juridique, fiscal, social																
- Autres																
Sous total																
TOTAL	85,7	81,9	67,3%	62,5%	22,0	22,0	17,3%	16,8%	19,6	19,6	15,4%	14,9%		7,6		5,8%

9. ATTESTATION

9. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières relatives aux comptes consolidés 2008 ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes figurant page 42 du document de référence n° 09-355 déposé le 30 avril 2009 qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe :

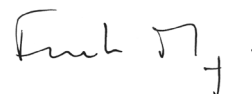
- 3.9 relative à l'écart d'acquisition,
- 3.14 relative au suivi de la valeur des actifs non courants,
- 5.1 relative aux écarts d'acquisition au 31 décembre 2008 ».

Les informations financières relatives aux comptes consolidés 2009 ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes figurant page 49 du présent document de référence qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1 de l'annexe concernant le changement de méthode comptable que constitue la première application de IAS 1 révisée et IFRS 8 ».

Saint-Grégoire, le 29 avril 2010

Franck MAZIN
Président du Directoire



Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux, le rapport général des commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés respectivement aux pages 21 à 45 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 sous le numéro D.08-361.
- Les comptes sociaux, le rapport général des commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés respectivement aux pages 24 à 52 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-355.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites de SODIFRANCE : www.sodifrance.fr et de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport sur les comptes consolidés et le rapport général sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 des Commissaires aux Comptes (respectivement pages 49 et 61 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes (page 67 du présent document de référence) établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société SODIFRANCE décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

TABLE DE CONCORDANCE ET DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques conformément au règlement européen 809-2004.

1. PERSONNES RESPONSABLES	
• Nom et fonction de la personne responsable	82
• Attestation du responsable	84
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	82
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	25
• Informations financières historiques (chiffres-clé)	8, 9 & 25
• Informations financières (périodes intermédiaires)	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	18, 19 & 44
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	5 à 7 & 72
• Histoire et évolution de la société	4
• Dénomination et siège social	72
• Lieu et numéro d'enregistrement	72
• Date de constitution et durée de la société	72
• Forme juridique et législation applicable	72
• Historique	4
• Investissements	17
• Investissements réalisés	17 & 41
• Investissements en cours	NA
• Investissements futures	NA
6. ACTIVITÉS	5
• Principales activités	5
• Nature des opérations	NA
• Nouvelles activités	14
• Principaux marchés	5 & 9
7. ORGANIGRAMME	16
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	17
• Immobilisations corporelles significatives	NA
• Impact sur l'environnement	21
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	32 à 60
• Situation financière	32 à 60
• Résultat d'exploitation	32 à 60
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	28, 29, 42 & 54
• Variation des capitaux propres	28 & 54
• Flux de trésorerie	29
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	17
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	14
• Evolutions et tendances	14
• Perspectives	14
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	78
• Information concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	78
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	78
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	80
• Rémunérations et avantages en nature	80
• Primes, retraites et autres avantages	NA

TABLE DE CONCORDANCE ET DE RÉFÉRENCE

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION	79
• Mandats dans le Groupe.....	79
• Conformité au régime de gouvernement d'entreprise.....	79
17. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PERSONNEL	20
• Informations relatives aux salariés.....	20
• Participation et stock-options.....	81
• Accord de participation.....	81
18. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	72
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	75
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	48
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	32 à 60
• Informations financières historiques.....	32
• Informations financières pro forma.....	NA
• États financiers consolidés.....	26 à 48
• Vérification des informations financières historiques.....	49 & 61
• Date des dernières informations financières.....	NA
• Informations financières intermédiaires et autres.....	NA
• Politique de distribution des dividendes.....	73
• Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	18
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	72
• Capital social.....	73
• Acte constitutif et statuts.....	72
22. CONTRATS IMPORTANTS	20
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	10
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	17

www.sodifrance.com



SODIFRANCE
CONSEIL, TECHNOLOGIES & SERVICES IT